



La Compagnie d'Assurance  
du Canada sur la Vie

# Rapport de gestion

Résultats du troisième trimestre

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2023

## RAPPORT DE GESTION INTERMÉDIAIRE – FAITS SAILLANTS POUR LE TRIMESTRE

POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2023

DATÉ DU 8 NOVEMBRE 2023

Le présent rapport pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023, intitulé Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants pour le trimestre, fournit des mises à jour significatives à l'égard des activités commerciales, de la situation de trésorerie et des sources de financement de la Canada Vie par rapport à sa situation au 30 juin 2023. Le présent Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants pour le trimestre a été préparé conformément à la rubrique 2.2.1 de l'Annexe 51-102A1, conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue. Le présent Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants pour le trimestre doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la compagnie pour les périodes closes le 30 septembre 2023. Le lecteur est aussi prié de se reporter aux états financiers consolidés annuels audités de la Canada Vie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et aux notes annexes, qui sont disponibles sous le profil de la compagnie à l'adresse [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com). Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la compagnie, lesquels constituent la base des données présentées dans le présent Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants pour le trimestre, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS), sauf indication contraire, et reflètent l'adoption d'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, et d'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui a donné lieu au retraitement de certains montants comparatifs. Les chiffres sont présentés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

### MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport de gestion renferme des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, ou comprennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « compter », « croire », « estimer », « objectif », « cible », « potentiel », d'autres expressions semblables ainsi que les formes négatives, futures ou conditionnelles de ces termes. Les déclarations prospectives peuvent aussi porter, notamment, sur la compagnie et son exploitation, ses activités (y compris la répartition des activités), sa situation financière, sa performance financière prévue (y compris les produits, le bénéfice ou les taux de croissance et les objectifs financiers à moyen terme), ses stratégies ou ses perspectives commerciales courantes, ses mesures, ses cibles et ses objectifs liés au climat et à la diversité, la conjoncture mondiale prévue, ainsi que les mesures futures que la compagnie pourrait prendre, y compris les déclarations qu'elle pourrait faire à propos des projections relatives aux coûts, aux avantages, au calendrier des activités d'intégration et au calendrier et à l'étendue des synergies en matière de produits et de charges liés aux acquisitions et aux dessaisissements (notamment en ce qui concerne l'acquisition proposée d'Investment Planning Counsel [IPC], l'acquisition récente de Value Partners Group Inc. [Value Partners], et la vente proposée des activités d'assurance individuelle sur l'île de Grande-Bretagne de Canada Life U.K.), de la création et de la réalisation de valeur, des occasions de croissance, des activités prévues en matière de gestion du capital et de l'utilisation prévue du capital, de l'estimation des sensibilités au risque relatif à la suffisance du capital, des montants prévus des dividendes, des réductions de coûts et des économies prévues, des dépenses ou des investissements prévus (notamment les investissements dans l'infrastructure technologique et dans les capacités et solutions numériques, ainsi que les investissements dans les partenariats stratégiques), du calendrier et de l'achèvement de l'acquisition proposée d'IPC et de la vente proposée des activités d'assurance individuelle sur l'île de Grande-Bretagne de Canada Life U.K., de l'incidence des faits nouveaux en matière de réglementation sur la stratégie d'affaires et les objectifs de croissance de la compagnie.

Les déclarations prospectives sont fondées sur des prédictions, des prévisions, des estimations, des projections, des attentes et des conclusions à l'égard d'événements futurs qui étaient établies au moment des déclarations et sont, par leur nature, assujetties, entre autres, à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses concernant la compagnie, à des facteurs économiques et au secteur des services financiers dans son ensemble, y compris les secteurs de l'assurance, des fonds communs de placement et des solutions de retraite. Ces déclarations ne garantissent pas la performance financière future, et le lecteur est prié de noter que les événements et les résultats réels pourraient s'avérer significativement différents de ceux qui sont énoncés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Plusieurs de ces hypothèses reposent sur des facteurs et des événements sur lesquels la compagnie n'exerce aucun contrôle, et rien ne garantit qu'elles se révéleront exactes. Dans tous les cas, l'écart potentiel entre les résultats réels et ceux présentés dans les déclarations prospectives peut dépendre de plusieurs facteurs, faits nouveaux et hypothèses, ce qui comprend, de façon non limitative, les hypothèses relatives aux ventes, aux honoraires, aux ventilations d'actifs, aux déchéances, aux cotisations aux régimes, aux rachats et aux rendements du marché, la capacité d'intégrer les acquisitions récentes et proposées, la capacité de tirer parti des acquisitions récentes et proposées et de réaliser les synergies prévues, le comportement des clients (y compris les réactions des clients aux nouveaux produits), la réputation de la compagnie, les prix du marché pour les produits offerts, le niveau des souscriptions, les primes reçues, les honoraires, les charges, les résultats au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les taux de déchéance des régimes et des polices, les cotisations nettes des participants, les ententes de réassurance, les besoins de liquidités, les exigences de capital, les notations, les impôts, l'inflation, les taux d'intérêt et de change, la valeur des placements, les activités de couverture, les marchés boursiers et financiers mondiaux (y compris l'accès continu aux marchés boursiers et aux marchés des titres d'emprunt), la situation financière des secteurs et des émetteurs de titres d'emprunt (particulièrement dans certains secteurs compris dans le portefeuille de placements de la compagnie), la concurrence, la dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la capacité de la compagnie à mettre à exécution les plans stratégiques et à y apporter des changements, les changements technologiques, les violations ou les défaillances des systèmes informatiques et de la sécurité (y compris les cyberattaques), les paiements requis aux termes de produits de placement, les changements sur le plan de la réglementation et des lois locales et internationales, les changements de méthodes comptables et l'incidence de l'application de changements de méthodes comptables futurs, les changements de normes actuarielles, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, les catastrophes, le maintien et la disponibilité du personnel et des tiers prestataires de services, la capacité de la compagnie à effectuer des transactions stratégiques et à intégrer les acquisitions, les changements significatifs imprévus à l'égard des installations, des relations avec les clients et les employés et des ententes liées aux créances de la compagnie, le niveau des efficacités administratives et opérationnelles, les changements des organisations de commerce, ainsi que d'autres conditions générales sur le plan économique et politique ou relatives aux marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale.

Le lecteur est prié de noter que la liste des hypothèses et facteurs précités n'est pas exhaustive et qu'il existe d'autres facteurs mentionnés dans d'autres documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux figurant dans le rapport de gestion annuel de 2022 de la Canada Vie aux rubriques Gestion des risques et pratiques relatives au contrôle et Sommaire des estimations comptables critiques. Ces documents ainsi que d'autres documents déposés peuvent être consultés à l'adresse [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com). Le lecteur est également invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, les incertitudes et les événements éventuels, et à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

À moins que la loi applicable ne l'exige expressément, la compagnie n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

**Remarque importante concernant l'information relative à la durabilité**

Certaines déclarations prospectives du présent rapport de gestion se rapportent aux objectifs, aux priorités, aux stratégies et aux engagements ou aux mesures de la compagnie liés au climat et à la diversité. Les déclarations relatives au climat comprennent les déclarations concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la compagnie liées à ses propres activités et à sa consommation d'énergie et l'élimination des émissions nettes de GES dans ses activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, les causes et les incidences potentielles des changements climatiques à l'échelle mondiale et l'approche de la compagnie pour repérer et gérer les risques et les occasions liés au climat. Les déclarations relatives à la diversité comprennent des déclarations concernant l'augmentation de la représentation des femmes et des minorités sous-représentées au sein de la direction. Les déclarations prospectives relatives aux changements climatiques et à la diversité contenues dans le présent rapport de gestion sont présentées dans le but d'aider nos parties prenantes à comprendre comment nous comptons aborder la gouvernance, la stratégie, les risques, les occasions et les objectifs liés au climat, et pourraient ne pas convenir à d'autres fins.

Les engagements, les objectifs ou les cibles mentionnés dans le présent rapport de gestion, y compris, sans s'y limiter, les engagements de la compagnie à atteindre zéro émission nette et les mesures liées à la diversité, sont ambitieux et pourraient devoir être modifiés ou recalibrés à mesure que les données s'améliorent et que la climatologie, les exigences réglementaires et les pratiques du marché en ce qui a trait aux normes, aux méthodes, aux paramètres et aux mesures évoluent. Notre analyse du risque lié aux changements climatiques et notre stratégie d'élimination des émissions nettes de GES sont toujours en cours d'élaboration, et les données qui sous-tendent notre analyse et notre stratégie pourraient continuer d'évoluer au fil du temps. Nous continuons également d'accroître nos données relatives à la diversité. Il est fort possible que nos attentes, nos prévisions, nos estimations, nos prédictions et nos conclusions ne se révèlent pas exactes et que nos hypothèses s'avèrent inexactes, et il existe un risque significatif que nous ne soyons pas en mesure de réaliser nos objectifs, nos priorités, nos stratégies et nos engagements liés au climat et à la diversité. De plus, bon nombre des hypothèses, des normes, des paramètres et des mesures utilisés dans la préparation de ces déclarations prospectives ne sont pas auditées, ne font pas l'objet d'une vérification indépendante, sont peu comparables et continuent d'évoluer.

La climatologie, l'analyse des risques liés aux changements climatiques et les rapports connexes comportent des limites et des incertitudes. De nombreux facteurs que nous ne pouvons prévoir ou prédire avec exactitude font actuellement l'objet de recherches en climatologie, ce qui aura une incidence sur la capacité de la compagnie à réaliser ses objectifs, ses priorités, ses stratégies et ses engagements liés au climat. De nombreux facteurs auront également une incidence sur la capacité de la compagnie à réaliser ses objectifs, ses priorités, ses stratégies et ses engagements liés à la diversité. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, la nécessité de disposer de données climatiques plus nombreuses et de meilleure qualité et de normaliser les méthodes pour mesurer les facteurs liés au climat, notre capacité à recueillir et à vérifier les données, notre capacité à élaborer des indicateurs pour surveiller efficacement nos progrès et évaluer et gérer les risques liés au climat, la nécessité d'une action dynamique et continue de la part des parties prenantes (y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales, nos contreparties et d'autres entreprises et particuliers), la conformité à nos politiques et procédures, notre capacité à recruter et à maintenir en poste du personnel clé dans un marché des talents concurrentiel, les progrès technologiques, l'évolution du comportement des consommateurs, les divers efforts de décarbonisation dans l'ensemble des économies, les défis liés à l'établissement d'un équilibre entre les objectifs de réduction des émissions et une transition ordonnée, juste et inclusive et les facteurs géopolitiques qui ont une incidence sur les besoins énergétiques mondiaux, le contexte juridique et réglementaire et les considérations liées à la conformité réglementaire.

**MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES MESURES FINANCIÈRES ET DES RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR**

Le présent rapport de gestion contient certaines mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (les PCGR), telles qu'elles sont définies dans le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières. Les mesures financières non conformes aux PCGR sont désignées, sans s'y limiter, par les termes « actif géré » et « actif administré ». Les mesures financières non conformes aux PCGR constituent, pour la direction et les investisseurs, des mesures additionnelles de la performance qui les aident à évaluer les résultats lorsqu'il n'existe aucune mesure comparable conforme aux PCGR (les normes IFRS). Toutefois, ces mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée prescrite par les PCGR (les normes IFRS) et ne peuvent être comparées directement à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR du présent Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants pour le trimestre pour consulter les rapprochements appropriés entre ces mesures et les mesures conformes aux PCGR, ainsi que pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque mesure.

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS**
**Principales données financières consolidées**  
*(en millions de dollars canadiens)*

	Aux et pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 sept. 2023	30 juin 2023	30 sept. 2022 (retraité)	30 sept. 2023	30 sept. 2022 (retraité)
<b>Bénéfice</b>					
Compte de participation	20 \$	24 \$	12 \$	23 \$	39 \$
Détenteur d'actions ordinaires	768	463	876	1 773	3 003
<b>Total du bénéfice net</b>	<b>788 \$</b>	<b>487 \$</b>	<b>888 \$</b>	<b>1 796 \$</b>	<b>3 042 \$</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>768 \$</b>	<b>686 \$</b>	<b>620 \$</b>	<b>2 137 \$</b>	<b>2 078 \$</b>
<b>Résultat net des activités de placement</b>	<b>279</b>	<b>(33)</b>	<b>538</b>	<b>247</b>	<b>1 789</b>
<b>Honoraires et autres produits</b>	<b>522</b>	<b>543</b>	<b>450</b>	<b>1 577</b>	<b>1 447</b>
<b>Total de l'actif selon les états financiers</b>	<b>385 926 \$</b>	<b>392 573 \$</b>			
<b>Total de l'actif géré<sup>1</sup></b>	<b>460 965</b>	<b>466 031</b>			
<b>Total de l'actif administré<sup>1</sup></b>	<b>500 303</b>	<b>504 948</b>			
<b>Total de la marge sur services contractuels</b> <b>(déduction faite des contrats de réassurance</b> <b>détenus)</b>	<b>12 603 \$</b>	<b>12 520 \$</b>			
Surplus attribuable au compte de participation	2 749 \$	2 761 \$			
Participations ne donnant pas le contrôle	15	16			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	19 534	19 310			
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>22 298 \$</b>	<b>22 087 \$</b>			
<b>Ratio du TSAV<sup>2</sup></b>	<b>128 %</b>	<b>126 %</b>			

<sup>1</sup> Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

<sup>2</sup> Le ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) est calculé conformément à la ligne directrice Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du Bureau du surintendant des institutions financières. Se reporter à la rubrique Gestion et suffisance du capital du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

**FAITS NOUVEAUX**

- La compagnie a adopté et mis en œuvre avec succès IFRS 17, *Contrats d'assurance*, et IFRS 9, *Instruments financiers*, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023<sup>1</sup>. Le nouveau régime de présentation de l'information permet une meilleure visibilité des importants facteurs économiques sous-jacents et de la diversification du portefeuille de la compagnie au moyen d'une présentation de l'information et de mesures améliorées. Ces nouvelles normes n'ont pas d'incidence financière significative et ne donnent pas lieu à un changement significatif du niveau de l'actif investi, et elles ne modifient pas non plus les facteurs économiques sous-jacents des activités de la compagnie ni la stratégie d'affaires de la compagnie.
- Le 3 avril 2023, la Canada Vie a annoncé une entente visant l'acquisition d'Investment Planning Counsel Inc. (IPC), une entreprise de gestion du patrimoine indépendante de premier plan, auprès de la Société financière IGM Inc. (IGM). Cette acquisition permet d'accélérer la stratégie de la Canada Vie visant à établir une plateforme de premier plan pour les conseillers indépendants au Canada. La Canada Vie acquerra IPC pour une contrepartie en trésorerie totale de 575 M\$, sous réserve de certains ajustements. Des coûts de transaction et d'intégration de 25 M\$ avant impôt devraient être engagés au cours des 18 mois suivant la conclusion de l'entente. IGM est une société liée membre du groupe de sociétés de Power Corporation. La transaction devrait être conclue au cours du quatrième trimestre de 2023 et elle est assujettie aux conditions de clôture habituelles, ce qui comprend l'obtention des approbations réglementaires.

<sup>1</sup> Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique Méthodes comptables du présent document, ainsi qu'aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la compagnie pour la période close le 30 septembre 2023.

Le 8 septembre 2023, la Canada Vie a conclu son acquisition de Value Partners Group Inc. (Value Partners), qui ajoute des capacités complémentaires qui élargiront encore l'offre de produits de gestion du patrimoine pour les conseillers et leurs clients. Grâce aux acquisitions de Value Partners et d'Investment Planning Counsel Inc. (IPC), qui sont en voie d'être conclues au quatrième trimestre de 2023, la Canada Vie deviendra l'un des fournisseurs prépondérants de produits de gestion du patrimoine au Canada<sup>2</sup> et comptera plus de 4 000 relations conseillers et un actif administré<sup>3</sup> de 89 G\$.

- Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, soit après la fin du trimestre, Irish Life Assurance plc (ILA), une filiale indirecte de la compagnie, a conclu le transfert d'un portefeuille de fonds distincts d'une valeur comptable d'environ 2 G€ (2,9 G\$) à Saol Assurance dac (AIB Life), une partie liée de la compagnie par l'entremise d'une coentreprise détenue à parts égales entre Canada Life Irish Holding Company Limited et Allied Irish Banks, p.l.c. La compagnie prévoit comptabiliser un profit lié à cette transaction au cours du quatrième trimestre de 2023.
- Le 16 mai 2023, Canada Life U.K. a annoncé la conclusion d'une entente visant la vente de ses activités d'assurance individuelle sur l'île de Grande-Bretagne à Countrywide Assured plc (Countrywide), une filiale de Chesnara plc. Approximativement 47 000 polices seront transférées à Countrywide en 2024, sous réserve de la réalisation d'un transfert approuvé par le tribunal. Auparavant, en novembre 2022, Canada Life U.K. avait annoncé la fermeture de ses activités d'assurance individuelle sur l'île de Grande-Bretagne aux nouvelles affaires.
- Le 1<sup>er</sup> juillet 2023, après 19 mois de préparation, la Canada Vie a intégré le Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) du gouvernement du Canada. Le RSSFP, le plus grand régime de garanties collectives du Canada, accroît d'environ 15 % le bloc de l'unité Produits collectifs d'assurance vie et d'assurance maladie de la Canada Vie et élargit les capacités de la compagnie dans le secteur de la santé, ce qui lui permettra d'offrir un meilleur soutien aux clients dans l'avenir. Bien que l'incidence initiale de l'intégration du RSSFP sur les activités et le service à la clientèle ait été plus importante que prévu, un certain nombre de mesures judicieuses ont été apportées, notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour le service à la clientèle, grâce auquel la situation continue de s'améliorer concrètement chaque semaine. La compagnie prévoit une amélioration des résultats au chapitre des services.
- Au cours du troisième trimestre de 2023, la Canada Vie a mené à terme un parcours de cinq ans visant la migration de huit systèmes d'administration des clients de produits individuels de gestion du patrimoine au sein de l'exploitation canadienne vers un système unique qui permettra aux activités liées aux produits individuels de gestion du patrimoine de prospérer à long terme.
- Au cours du troisième trimestre de 2023, Canada Life U.K. a réalisé des ventes d'obligations hors de l'île de Grande-Bretagne de plus de 1 G£ par l'intermédiaire d'entreprises à Dublin et à l'île de Man.
- Au cours du troisième trimestre de 2023, Irish Life a conclu une transaction visant l'intégration de produits collectifs de rentes de 80 M€, qui constitue la plus importante transaction de produits collectifs de rentes à avoir lieu sur le marché irlandais depuis le début de 2023.
- Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, Canada Life U.K. a réalisé quatre importantes ventes de produits collectifs de rentes pour un total de 390 M£. Le marché de produits collectifs de rentes au Royaume-Uni a été florissant, car les fiduciaires cherchent à atténuer les risques.
- La compagnie offre des garanties de protection des biens immobiliers en cas de catastrophe aux compagnies de réassurance et, par conséquent, elle est exposée à d'éventuels sinistres découlant d'événements météorologiques d'envergure et d'autres événements catastrophiques, principalement des ouragans, des vents violents et des tremblements de terre. Les estimations préliminaires actuelles des pertes du secteur causées par des catastrophes survenues au troisième trimestre de 2023 n'atteignent pas un niveau qui laisse présager des sinistres. Puisqu'aucun avis de sinistre préventif ne devrait être reçu pendant un certain temps, la compagnie continuera de surveiller les événements et révisera les estimations, au besoin. En outre, la compagnie continue de surveiller les effets potentiels des conflits géopolitiques récents, qui ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les résultats.

<sup>2</sup> Selon l'actif géré pour ce qui est des fonds distincts et, autrement, selon l'actif administré.

<sup>3</sup> Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

**Risques macroenvironnementaux**

Bon nombre de facteurs contribuent au maintien de l'incertitude économique, et les marchés des capitaux mondiaux demeurent volatils. L'environnement présente un niveau élevé d'inflation et un resserrement des conditions financières, et, en ce qui concerne certaines banques américaines et européennes, on a vu s'accroître les préoccupations en ce qui a trait aux liquidités. La volatilité des marchés des capitaux mondiaux est attribuable, en partie, aux récents conflits géopolitiques, que la compagnie surveille activement. Dans de nombreux pays où la compagnie exerce ces activités, les banques centrales tiennent compte de ces facteurs lorsqu'elles prennent les décisions relatives aux taux d'intérêt. À court et à moyen terme, les perspectives des marchés des capitaux et des marchés immobiliers demeurent très incertaines, et la compagnie exerce une surveillance active des événements et des informations à l'échelle mondiale.

Tout au long de 2022 et en 2023, les marchés des immeubles de bureaux commerciaux en Europe et en Amérique du Nord ont démontré des signes de ralentissement en raison de la demande réduite attribuable au retard accusé par les employeurs dans leurs plans de retour au bureau, ce qui a donné lieu à une hausse des taux d'inoccupation et à une détérioration de la performance opérationnelle – les conditions difficiles au sein de l'économie et des marchés financiers y ont aussi contribué. Cette situation a donné lieu à des réductions des évaluations de certains immeubles de placement et, indirectement, de certains prêts hypothécaires commerciaux, ce qui reflète les perspectives actuelles pour les immeubles de bureaux. Selon l'évolution des conditions du marché, la compagnie pourrait devoir appliquer d'autres réductions d'évaluation.

La compagnie a adopté des stratégies résilientes et souples qui l'aideront à naviguer dans les conditions actuelles du marché et qui lui permettront de continuer de chercher et de saisir diverses occasions visant notamment la croissance interne et les acquisitions, tout en apportant son soutien aux clients et au personnel dans cet environnement en évolution.

**BÉNÉFICE NET**
**Bénéfice net**

	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 sept. 2023	30 juin 2023	30 sept. 2022 (retraité)	30 sept. 2023	30 sept. 2022 (retraité)
<b>Bénéfice net</b>					
Exploitation canadienne	433 \$	144 \$	297 \$	798 \$	1 110 \$
Exploitation européenne	47	129	451	240	1 287
Solutions de gestion du capital et des risques	276	173	129	666	537
Exploitation générale	12	17	(1)	69	69
<b>Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires</b>	<b>768 \$</b>	<b>463 \$</b>	<b>876 \$</b>	<b>1 773 \$</b>	<b>3 003 \$</b>
<b>Bénéfice net – compte de participation</b>	<b>20 \$</b>	<b>24 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>23 \$</b>	<b>39 \$</b>
<b>Total du bénéfice net</b>	<b>788 \$</b>	<b>487 \$</b>	<b>888 \$</b>	<b>1 796 \$</b>	<b>3 042 \$</b>

**Bénéfice net attribuable au détenteur d'actions ordinaires**

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2023, le bénéfice net attribuable au détenteur d'actions ordinaires (le bénéfice net) s'est établi à 768 M\$, en baisse par rapport à 876 M\$ pour la période correspondante de 2022, ce qui s'explique principalement par la baisse du résultat net des activités de placement attribuable à l'expérience défavorable sur le marché par rapport aux attentes au sein de l'exploitation européenne, surtout en ce qui a trait aux actifs immobiliers et aux actifs en actions au Royaume-Uni, ainsi que par la révision défavorable des hypothèses actuarielles. La diminution a été partiellement contrebalancée par une provision pour sinistres estimatifs non récurrente liée à l'ouragan *Ian* de 128 M\$ constituée en 2022 au sein de l'unité Solutions de gestion du capital et des risques.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, le bénéfice net attribuable au détenteur d'actions ordinaires (le bénéfice net) s'est établi à 1 773 M\$, en baisse par rapport à 3 003 M\$ pour la période correspondante de 2022. Parallèlement à la transition à IFRS 17, la compagnie a fait des choix à l'égard de la gestion des actifs et des passifs et des méthodes comptables dans le but d'accroître la stabilité du capital réglementaire. Par conséquent, une certaine sensibilité du bénéfice net supplémentaire a été acceptée afin d'équilibrer la sensibilité du capital dans le cadre du TSAV, ce qui a donné lieu à des positions de capitaux propres plus stables. Au cours de la période qui s'est écoulée

depuis la transition, les fluctuations cumulatives du bénéfice net découlant de l'expérience sur le marché par rapport aux attentes ont été modestes, et le capital réglementaire a affiché une stabilité accrue, ce qui est conforme aux attentes de la direction. Pour plus d'information, se reporter à la section Transition à IFRS 17 et à IFRS 9 du présent document.

L'expérience sur le marché par rapport aux attentes a eu une incidence négative par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison des importantes hausses de taux d'intérêt en 2022 qui avaient eu une incidence positive importante sur le bénéfice. En outre, la diminution du bénéfice net est également attribuable aux pertes réalisées à la vente d'actifs couvrant le surplus évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global afin d'améliorer la position de capital réglementaire au cours du deuxième trimestre de 2023, ainsi qu'à la hausse des coûts de dessaisissement au sein de l'exploitation européenne.

#### **Bénéfice net attribuable au compte de participation**

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2023, le bénéfice net attribuable au compte de participation s'est chiffré à 20 M\$, comparativement à un bénéfice net de 12 M\$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation de la MSC comptabilisée à l'égard des services fournis, partiellement contrebalancée par les incidences fiscales plus favorables au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, le bénéfice net attribuable au compte de participation s'est chiffré à 23 M\$, comparativement à un bénéfice net de 39 M\$ pour la période correspondante de 2022. La diminution est principalement attribuable à la baisse du bénéfice relatif au surplus.

#### **Expérience sur le marché par rapport aux attentes**

L'expérience sur le marché par rapport aux attentes, qui est présentée dans le résultat net des activités de placement dans l'état consolidé du résultat net de la compagnie, a eu une incidence positive de 143 M\$ sur le bénéfice net au cours du troisième trimestre de 2023 (incidence positive de 127 M\$ au cours du troisième trimestre de 2022), ce qui reflète l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt, y compris les fluctuations des écarts, contrebalancée en partie par les rendements moins élevés que prévu des actifs immobiliers et des actifs en actions. Les incidences positives des fluctuations des taux d'intérêt et des écarts découlent principalement du fait que les passifs ont diminué davantage que les actifs qui les couvraient au sein de l'exploitation canadienne et de l'unité Solutions de gestion du capital et des risques, ce qui a été quelque peu contrebalancé par l'exploitation européenne. Les rendements moins élevés que prévu des actifs immobiliers et des actifs en actions concernent les actifs immobiliers au Royaume-Uni, ainsi que les actifs en actions de sociétés ouvertes et les actifs immobiliers détenus au Canada.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, l'expérience sur le marché par rapport aux attentes a diminué de 971 M\$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, pour s'établir à un montant négatif de 87 M\$. L'incidence négative pour le cumul depuis le début de l'exercice 2023 est principalement attribuable aux rendements moins élevés que prévu des actifs immobiliers et des actifs en actions, contrebalancés en partie par les fluctuations positives des taux d'intérêt, y compris les fluctuations des écarts.

Pour une description détaillée de la sensibilité de la compagnie aux fluctuations des marchés boursiers et des taux d'intérêt, y compris des informations fournies sur la sensibilité découlant des conditions actuelles du marché, se reporter à la note 6, Gestion des risques liés aux instruments financiers, des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la compagnie pour la période close le 30 septembre 2023.

#### **Révision des hypothèses et mesures prises par la direction**

En vertu d'IFRS 17, pour les contrats assortis d'une MSC, la révision des hypothèses au chapitre des risques d'assurance et les mesures prises par la direction ont une influence directe sur la MSC. Pour les contrats évalués en vertu du modèle général d'évaluation, l'influence de la révision des hypothèses et des mesures prises par la direction sur la MSC est évaluée à des taux arrêtés.

Les répercussions sur le bénéfice net découlent de l'incidence sur la juste valeur de la révision des hypothèses ayant une influence sur la MSC, ainsi que de la révision des hypothèses à l'égard des risques financiers liés à certains produits et de la révision des hypothèses à l'égard des risques d'assurance liés aux contrats non assortis d'une MSC (y compris les contrats d'assurance à court terme).

L'incidence sur la juste valeur de la révision des hypothèses ayant une influence sur la MSC prise en compte dans le bénéfice est une incidence de second ordre qui représente la différence de valeur actualisée entre l'incidence de la révision des hypothèses évaluée aux taux d'actualisation en vigueur et l'incidence évaluée aux taux d'actualisation arrêtés (utilisés pour déterminer l'influence sur la MSC). De façon générale, les taux d'actualisation en vigueur sont actuellement plus élevés que les taux arrêtés pour les contrats d'assurance de la compagnie. Par conséquent, une révision favorable des hypothèses à l'égard des risques d'assurance, qui donne lieu à une hausse de la MSC, se traduit également par une répercussion négative sur le bénéfice de la période attribuable à l'incidence sur la juste valeur.

Les répercussions négatives sur le bénéfice se produisant au cours de la période considérée en raison de l'incidence sur la juste valeur de l'influence favorable de la révision des hypothèses sur la MSC se traduiront par une augmentation du bénéfice dans l'avenir découlant de l'augmentation de la MSC comptabilisée pour les périodes futures.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2023, la révision des hypothèses et les mesures prises par la direction ont eu une incidence négative de 106 M\$ sur le bénéfice net et ont donné lieu à une augmentation de la MSC de 191 M\$ pour les produits sans participation. L'incidence sur la juste valeur de l'influence de la révision des hypothèses sur la MSC représente une part de 53 M\$ des répercussions négatives globales sur le bénéfice de 106 M\$.

Pour l'unité Solutions de gestion du capital et des risques, la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard des rentes, partiellement contrebalancée par la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité et de la mortalité à l'égard de l'assurance vie, a eu une incidence négative de 45 M\$ sur le bénéfice net et une incidence positive de 55 M\$ sur la MSC. Pour l'exploitation européenne, la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard des rentes et la révision des hypothèses financières, partiellement contrebalancées par la révision des hypothèses au chapitre des charges, sont les principaux facteurs expliquant l'incidence négative de 37 M\$ sur le bénéfice net et l'incidence positive de 156 M\$ sur la MSC. Pour l'exploitation canadienne, les changements législatifs et la révision des hypothèses financières, principalement, ont eu une incidence négative de 24 M\$ sur le bénéfice net. Pour l'exploitation canadienne, la révision des hypothèses au chapitre des déchéances, principalement, a eu une incidence négative de 19 M\$ sur la MSC.

En comparaison, pour le trimestre précédent, la révision des hypothèses et les mesures prises par la direction avaient eu une incidence négative de 4 M\$ sur le bénéfice net et donné lieu à une diminution de la MSC de 18 M\$ pour les produits sans participation.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, la révision des hypothèses et les mesures prises par la direction ont eu une incidence négative de 103 M\$ sur le bénéfice net, comparativement à une incidence positive de 52 M\$ pour la période correspondante de 2022. De plus, la révision des hypothèses et les mesures prises par la direction se sont traduites par une augmentation de 227 M\$ de la MSC pour les produits sans participation, comparativement à une augmentation de 55 M\$ de la MSC pour la période correspondante de 2022.

### **Devises**

Au cours du troisième trimestre de 2023, les taux de change moyens du dollar américain, de l'euro et de la livre sterling ont augmenté par rapport au troisième trimestre de 2022. L'incidence globale des fluctuations des devises sur le bénéfice net de la compagnie s'est traduite par une hausse de 14 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023 (augmentation de 40 M\$ pour le cumul depuis le début de l'exercice), par rapport aux taux de change en vigueur il y a un an.

Du 30 juin 2023 au 30 septembre 2023, les taux du marché en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière qui ont servi à convertir en dollars canadiens l'actif et le passif libellés en euros et en livres sterling ont diminué, tandis que celui qui a servi à convertir l'actif et le passif libellés en dollars américains a augmenté. Les fluctuations des taux de change en vigueur à la fin de la période ont eu une incidence sur la conversion des établissements à l'étranger, y compris les activités de couverture connexes, ce qui s'est traduit par des profits de change latents après impôt de 5 M\$ pour le trimestre considéré (profits nets latents de 55 M\$ pour le cumul depuis le début de l'exercice). Ce montant a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

Les taux de change pour la période considérée et la période comparative sont présentés en détail à la rubrique Conversion des devises.

**ÉTAT DU RÉSULTAT NET**

Les sections d'analyse qui suivent reflètent la présentation de l'état du résultat net en vertu d'IFRS 17, qui décrit le bénéfice tiré des différentes sources de bénéfice avant impôt. Dans le cas des contrats d'assurance, à un niveau élevé, l'incidence du rendement des activités d'assurance est présentée séparément des risques financiers et des produits tirés des placements, par l'entremise du résultat des activités d'assurance et du résultat net des activités de placement, respectivement.

**RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE**

Le résultat des activités d'assurance représente le bénéfice tiré de la couverture d'assurance fournie et se compose de l'incidence combinée des produits des activités d'assurance, des frais d'assurance et des charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus. Les produits des activités d'assurance reflètent la contrepartie à laquelle l'assureur s'attend à avoir droit en échange de services d'assurance fournis, sur la base d'une contrepartie gagnée. Les frais d'assurance comprennent les sinistres survenus et d'autres charges d'exploitation directement attribuables aux contrats d'assurance émis par la compagnie. Les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus représentent l'incidence combinée des primes de réassurance attribuées versées par la compagnie aux réassureurs et des montants recouverts par la compagnie auprès des réassureurs.

**Résultat des activités d'assurance (avant impôt)**

	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 sept. 2023	30 juin 2023	30 sept. 2022 (retraité)	30 sept. 2023	30 sept. 2022 (retraité)
<b>Résultat des activités d'assurance</b>					
Exploitation canadienne	352 \$	320 \$	357 \$	979 \$	997 \$
Exploitation européenne	204	132	164	519	528
Solutions de gestion du capital et des risques	171	195	85	521	471
Exploitation générale	1	2	(11)	4	(5)
<b>Résultat des activités d'assurance – détenteur d'actions ordinaires</b>	<b>728 \$</b>	<b>649 \$</b>	<b>595 \$</b>	<b>2 023 \$</b>	<b>1 991 \$</b>
<b>Résultat des activités d'assurance – compte de participation</b>	<b>40 \$</b>	<b>37 \$</b>	<b>25 \$</b>	<b>114 \$</b>	<b>87 \$</b>
<b>Total du résultat des activités d'assurance</b>	<b>768 \$</b>	<b>686 \$</b>	<b>620 \$</b>	<b>2 137 \$</b>	<b>2 078 \$</b>

Pour le troisième trimestre de 2023, le résultat des activités d'assurance a augmenté de 148 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2022, pour s'établir à 768 M\$. L'augmentation est principalement attribuable à une provision pour sinistres estimatifs non récurrente liée à l'ouragan *Ian* de 128 M\$ constituée en 2022 au sein de l'unité Solutions de gestion du capital et des risques. L'augmentation est également attribuable à la hausse du bénéfice tiré des contrats d'assurance à court terme au sein de l'exploitation canadienne et dans l'unité Solutions de gestion du capital et des risques, ainsi qu'à l'incidence des fluctuations des devises.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, le résultat des activités d'assurance a augmenté de 59 M\$ par rapport à la période correspondante de 2022, pour se chiffrer à 2 137 M\$. L'augmentation est principalement attribuable aux mêmes facteurs que ceux évoqués pour expliquer les résultats trimestriels, ainsi qu'à un profit lié au règlement de réassurance au sein de l'exploitation européenne. L'augmentation a été contrebalancée en partie par les résultats défavorables au chapitre de la morbidité au sein de l'exploitation européenne.

**RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT**

Dans le tableau ci-après, le résultat net des activités de placement peut être analysé en trois parties.

**Produits nets tirés des placements** – produits tirés des placements gagnés dans le cadre de la gestion de l'actif investi de la compagnie, déduction faite des charges, des corrections de valeur pour pertes de crédit et des profits (pertes) réalisés;

**Variations de la juste valeur par le biais du résultat net** – variation de la valeur comptable de l'actif investi évalué à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan;

**Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance et de réassurance et variation des passifs au titre des contrats d'investissement** – variations des passifs au titre des contrats d'assurance, de réassurance et d'investissement au bilan découlant des risques financiers, notamment l'effet de l'écoulement du temps (capitalisation des intérêts), variations de la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier et de ses variations, y compris les effets des taux d'actualisation et des autres hypothèses financières sur l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement de la compagnie.

**Résultat net des activités de placement  
(avant impôt)**

	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 sept. 2023	30 juin 2023	30 sept. 2022 (retraité)	30 sept. 2023	30 sept. 2022 (retraité)
Produits tirés des placements – gagnés (déduction faite des charges liées aux immeubles de placement)	1 347 \$	1 313 \$	1 253 \$	3 839 \$	3 678 \$
Corrections de valeur pour pertes de crédit, montant net	(10)	—	(11)	(9)	(22)
Profits nets (pertes nettes) réalisés	(16)	(169)	(16)	(219)	(31)
<b>Produits tirés des placements – réguliers</b>	<b>1 321 \$</b>	<b>1 144 \$</b>	<b>1 226 \$</b>	<b>3 611 \$</b>	<b>3 625 \$</b>
Frais de placement	(27)	(21)	(46)	(78)	(143)
<b>Produits nets tirés des placements</b>	<b>1 294 \$</b>	<b>1 123 \$</b>	<b>1 180 \$</b>	<b>3 533 \$</b>	<b>3 482 \$</b>
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(4 013)	(1 719)	(3 522)	(3 494)	(20 538)
<b>Total des produits nets tirés des placements</b>	<b>(2 719) \$</b>	<b>(596) \$</b>	<b>(2 342) \$</b>	<b>39 \$</b>	<b>(17 056) \$</b>
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	3 180	571	2 990	323	19 786
Produits financiers nets liés aux contrats de réassurance	(201)	—	(158)	(70)	(1 163)
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	19	(8)	48	(45)	222
<b>Total du résultat net des activités de placement</b>	<b>279 \$</b>	<b>(33) \$</b>	<b>538 \$</b>	<b>247 \$</b>	<b>1 789 \$</b>
<b>Unités d'exploitation :</b>					
Exploitation canadienne	246 \$	(139) \$	11 \$	77 \$	451 \$
Exploitation européenne	(114)	68	412	(105)	1 118
Solutions de gestion du capital et des risques	116	17	115	213	223
Exploitation générale	30	33	1	122	32
<b>Résultat net des activités de placement – détenteur d'actions ordinaires</b>	<b>278 \$</b>	<b>(21) \$</b>	<b>539 \$</b>	<b>307 \$</b>	<b>1 824 \$</b>
<b>Résultat net des activités de placement – compte de participation</b>	<b>1 \$</b>	<b>(12) \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(60) \$</b>	<b>(35) \$</b>
<b>Total du résultat net des activités de placement</b>	<b>279 \$</b>	<b>(33) \$</b>	<b>538 \$</b>	<b>247 \$</b>	<b>1 789 \$</b>

Au troisième trimestre de 2023, le total du résultat net des activités de placement a diminué de 259 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les résultats du troisième trimestre de 2023 incluent les répercussions favorables sur les passifs par rapport aux actifs qui les couvraient, lesquelles découlent d'une hausse des taux d'intérêt à long terme au sein de l'exploitation canadienne ainsi que d'une augmentation du bénéfice relatif au surplus, facteurs contrebalancés en partie par les rendements légèrement défavorables des actifs qui ne sont pas à revenu fixe. Toutefois, les résultats favorables au troisième trimestre de 2023 n'ont pas été aussi importants que les incidences des hausses des taux d'intérêt au Royaume-Uni et des rendements positifs des actifs qui ne sont pas à revenu fixe au troisième trimestre de 2022. Les charges nettes liées aux placements ont diminué au cours du troisième trimestre de 2023 par rapport à la période correspondante de 2022 en raison de la baisse des coûts de transaction liés aux prêts hypothécaires rechargeables.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, le total du résultat net des activités de placement a diminué de 1 542 M\$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution s'explique principalement par la hausse moins élevée des taux d'intérêt au Canada et au Royaume-Uni en 2023 par rapport à 2022, ce qui a fait en sorte que l'incidence positive sur le bénéfice a été moins grande, car les passifs ont diminué davantage que les actifs qui les couvraient. Elle s'explique aussi par les répercussions des pertes nettes au titre des autres éléments du résultat global réalisées à la suite du rééquilibrage des actifs au sein de l'exploitation européenne au cours du deuxième trimestre de 2023 et par les mêmes facteurs que ceux évoqués pour expliquer les résultats trimestriels. Les charges nettes liées aux placements ont diminué au cours de la période de neuf mois de 2023 par rapport à la période correspondante de 2022 en raison de la baisse des coûts de transaction liés aux prêts hypothécaires rechargeables.

### Marchés du crédit

Au troisième trimestre de 2023, la compagnie a enregistré des charges liées aux créances dans le résultat net des activités de placement relativement à son portefeuille d'obligations et de prêts hypothécaires de 107,9 G\$, ce qui a eu une incidence défavorable de 8 M\$ après impôt sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires, principalement en raison de la réévaluation nette de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les prêts hypothécaires.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, la compagnie a enregistré des charges liées aux créances dans le résultat net des activités de placement, ce qui a eu une incidence défavorable de 7 M\$ après impôt sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires, principalement en raison des mêmes facteurs que ceux évoqués pour expliquer les résultats trimestriels.

### HONORAIRES ET AUTRES PRODUITS

En plus d'offrir des produits d'assurance fondés sur le risque traditionnels, la compagnie offre certains produits suivant le principe de l'utilisateur-payeur. Les plus importants produits de ce groupe sont les fonds distincts et les fonds communs de placement, pour lesquels la compagnie reçoit des frais de gestion de placements liés à l'actif géré et d'autres honoraires, et les contrats de services administratifs seulement (SAS), en vertu desquels la compagnie fournit des services administratifs relativement aux prestations d'assurance collective au prix coûtant majoré.

#### Honoraires et autres produits (avant impôt)

	Pour les trimestres clos les			Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 sept. 2023	30 juin 2023	30 sept. 2022 (retraité)	30 sept. 2023	30 sept. 2022 (retraité)
Exploitation canadienne	322 \$	332 \$	279 \$	972 \$	875 \$
Exploitation européenne	190	200	163	576	546
Solutions de gestion du capital et des risques	4	4	—	10	3
Exploitation générale	6	7	8	19	23
<b>Total des honoraires et autres produits</b>	<b>522 \$</b>	<b>543 \$</b>	<b>450 \$</b>	<b>1 577 \$</b>	<b>1 447 \$</b>

Les honoraires et autres produits pour le troisième trimestre de 2023 ont augmenté de 72 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, pour se chiffrer à 522 M\$, principalement en raison de la croissance des honoraires liés aux contrats SAS au sein de l'exploitation canadienne, de l'augmentation des honoraires tirés de l'assurance collective au sein de l'exploitation européenne et de l'incidence des fluctuations des devises.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, les honoraires et autres produits ont augmenté de 130 M\$ pour se chiffrer à 1 577 M\$, en raison principalement des mêmes facteurs que ceux évoqués pour expliquer les résultats trimestriels, ainsi que de l'augmentation des actifs au sein des activités de gestion du patrimoine dans l'exploitation canadienne.

### **IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

Le taux d'imposition effectif de la compagnie est généralement inférieur à son taux d'imposition prévu par la loi, qui se chiffre à 28,0 %, en raison des avantages fiscaux liés aux produits non imposables tirés des placements et aux taux d'imposition inférieurs dans certains territoires étrangers.

Au troisième trimestre de 2023, le taux d'imposition effectif sur le bénéfice net pour les détenteurs d'actions ordinaires s'est établi à 11,4 %, en baisse comparativement à 13,0 % au troisième trimestre de 2022, principalement en raison de la répartition des bénéfices parmi les territoires et de la hausse des produits non imposables tirés des placements, facteurs contrebalancés en partie par l'incidence favorable de la résolution de questions fiscales en suspens au Canada en 2022.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, le taux d'imposition effectif sur le bénéfice net pour les détenteurs d'actions ordinaires s'est établi à 9,1 %, en baisse comparativement à 14,6 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison des mêmes facteurs que ceux évoqués pour expliquer les résultats trimestriels pour les détenteurs d'actions ordinaires.

Au troisième trimestre de 2023, le taux d'imposition effectif global sur le bénéfice net s'est établi à 10,7 %, en baisse comparativement à 11,7 % au troisième trimestre de 2022, principalement en raison des mêmes facteurs que ceux évoqués pour expliquer les résultats trimestriels pour les détenteurs d'actions ordinaires.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, le taux d'imposition effectif global sur le bénéfice net s'est établi à 6,8 %, en baisse comparativement à 13,1 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable aux mêmes facteurs que ceux évoqués pour expliquer les résultats du cumul depuis le début de l'exercice pour les détenteurs d'actions ordinaires.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 16 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la compagnie pour la période close le 30 septembre 2023.

En décembre 2021, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié un modèle de règles qui définit la structure d'un nouveau régime prévoyant un impôt minimum mondial, lequel sera appliqué par les pays participants à une date future convenue, soit en 2024 selon ce qui est actuellement prévu (pour la plupart des pays). L'OCDE a publié en 2022 et en 2023 des directives et des commentaires détaillés sur ces règles. Le 4 août 2023, le Canada a publié un avant-projet de loi qui vise à mettre en œuvre l'impôt minimum mondial pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023. Le Royaume-Uni a adopté une loi en juin 2023. En décembre 2022, l'Union européenne a adopté une directive selon laquelle les pays membres doivent promulguer les lois sur l'impôt minimum de 15 % dans leur législation nationale d'ici la fin de 2023. L'Allemagne a, quant à elle, publié un avant-projet de loi en août 2023, et l'Irlande a fait de même en octobre 2023. Pour l'instant, les pays où la compagnie exerce actuellement des activités, à l'exception des États-Unis, ont tous annoncé leur participation.

La compagnie examine la législation pertinente et les directives disponibles pour évaluer toutes les répercussions du régime prévoyant un impôt minimum. L'impôt minimum mondial, qui est de nature très complexe, s'appliquera à la compagnie en tant que société membre d'un plus grand groupe de sociétés liées. L'établissement de l'incidence de l'impôt minimum nécessitera d'avoir recours à des interprétations importantes des nouvelles lois de chaque pays afin de déterminer le passif d'impôt définitif pour l'ensemble du groupe, lequel sera ensuite réparti entre les différentes sociétés au sein du groupe, comme la Canada Vie. Un certain nombre de pays dans lesquels le groupe de sociétés liées exerce ses activités ont un taux d'imposition inférieur au taux minimal proposé, et la compagnie s'attend à ce que l'adoption des lois se traduise par une légère hausse du taux d'imposition effectif.

**SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE**
**ACTIF**
**Actif administré<sup>1</sup>**

	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022 (retraité)
<b>Actif</b>		
Actif investi	132 516 \$	133 545 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	8 990	8 842
Actifs au titre des contrats d'assurance	880	886
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	6 143	6 709
Autres actifs	8 330	7 064
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	229 067	221 608
<b>Total de l'actif</b>	<b>385 926</b>	<b>378 654</b>
Autres actifs gérés <sup>2</sup>	75 039	65 410
<b>Total de l'actif géré<sup>1</sup></b>	<b>460 965</b>	<b>444 064</b>
Autres actifs administrés <sup>2</sup>	39 338	37 689
<b>Total de l'actif administré<sup>1</sup></b>	<b>500 303 \$</b>	<b>481 753 \$</b>

<sup>1</sup> Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

<sup>2</sup> Se reporter à la rubrique Glossaire du présent document pour obtenir de plus amples renseignements sur la composition de cette mesure.

Au 30 septembre 2023, le total de l'actif administré avait augmenté de 18,6 G\$ par rapport au 31 décembre 2022, pour s'établir à 500,3 G\$, essentiellement en raison de l'incidence des fluctuations des marchés et des devises au cours de la période.

**ACTIF INVESTI**

La compagnie est responsable de l'administration de l'actif de son fonds général en vue de satisfaire à ses besoins en matière de flux de trésorerie, de liquidités et de rentabilité des produits d'assurance et d'investissement. La compagnie fait preuve de prudence et conçoit ses politiques de placement de manière à éviter que l'actif soit indûment exposé aux risques de concentration, de crédit ou de marché. La compagnie met en œuvre des stratégies cadrant avec ses politiques, qu'elle révisé et rajuste périodiquement en tenant compte des flux de trésorerie, du passif et de la conjoncture des marchés financiers. La majorité des placements du fonds général sont constitués de titres à revenu fixe à moyen et à long terme, principalement des obligations et des prêts hypothécaires, qui reflètent la nature du passif de la compagnie.

**Prêts hypothécaires sur des résidences unifamiliales**

Région	Au 30 septembre 2023		Au 31 décembre 2022 (retraité)	
	\$	%	\$	%
Ontario	864	55	954	55
Québec	277	18	306	18
Saskatchewan	86	6	96	6
Alberta	78	5	86	5
Terre-Neuve	58	4	69	4
Colombie-Britannique	58	4	63	4
Nouveau-Brunswick	54	3	60	3
Manitoba	50	3	55	3
Nouvelle-Écosse	39	2	43	2
Autres	6	—	6	—
<b>Total</b>	<b>1 570 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>1 738 \$</b>	<b>100 %</b>

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, les octrois de prêts hypothécaires sur des résidences unifamiliales, y compris les renouvellements, se sont chiffrés à 108 M\$, et ceux-ci sont assurés dans une proportion de 19 % (18 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2022). Les prêts hypothécaires assurés comprennent les prêts hypothécaires pour lesquels l'assurance est fournie par un tiers, laquelle protège la compagnie dans l'éventualité où l'emprunteur est incapable de s'acquitter de ses obligations à l'égard du prêt. Les prêts qui sont assurés sont soumis aux exigences imposées par le fournisseur d'assurance prêt hypothécaire. La période d'amortissement moyenne pondérée restante du portefeuille de prêts hypothécaires sur des résidences unifamiliales était de 22 ans au 30 septembre 2023 (21 ans au 31 décembre 2022).

**PASSIF**
**Total du passif**

	<b>Au 30 sept. 2023</b>	Au 31 déc. 2022 (retraité)
Passifs au titre des contrats d'assurance	<b>119 397 \$</b>	120 503 \$
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	<b>422</b>	326
Passifs au titre des contrats d'investissement	<b>4 844</b>	4 672
Autres passifs du fonds général	<b>8 898</b>	7 757
Actions privilégiées	<b>1 000</b>	1 000
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	<b>44 842</b>	45 409
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	<b>184 225</b>	176 199
<b>Total</b>	<b>363 628 \$</b>	355 866 \$

Le total du passif a augmenté de 7,8 G\$ par rapport au 31 décembre 2022, passant ainsi à 363,6 G\$ au 30 septembre 2023.

Les passifs au titre des contrats d'assurance ont diminué de 1,1 G\$. La diminution est principalement attribuable aux variations normales des affaires.

Les passifs au titre des contrats d'investissement ont augmenté de 0,2 G\$. L'augmentation est principalement attribuable aux variations normales des affaires.

Les contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ont augmenté de 7,5 G\$ principalement en raison de l'incidence combinée de l'augmentation de la valeur de marché et des produits tirés des placements de 6,5 G\$, ainsi que des dépôts nets de 2,2 G\$, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence négative des participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement de 1,1 G\$ et par l'incidence des fluctuations des devises d'un montant négatif de 0,2 G\$.

Les passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement représentent les montants qui, augmentés des primes estimatives et du revenu de placement futurs, suffiront à payer les charges estimatives futures au titre des prestations, des participations et des frais afférents aux polices en vigueur. Les passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement sont déterminés selon des pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. Se reporter également à la rubrique Sommaire des estimations comptables critiques du présent document pour plus de détails.

**Passifs au titre des contrats d'assurance**

Si le contrat comporte un risque d'assurance important, les produits de la compagnie sont classés, lors de la prise d'effet du contrat, comme des passifs au titre des contrats d'assurance conformément à IFRS 17. Il existe un risque d'assurance important lorsque la compagnie convient d'indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires d'un contrat pour des événements futurs incertains spécifiés qui porteraient préjudice aux titulaires de police, indemnisation dont le montant et l'échéancier sont inconnus. Pour une analyse du risque d'assurance, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la compagnie pour la période close le 30 septembre 2023 et à la rubrique Gestion des risques du rapport de gestion annuel de 2022 de la compagnie.

Les contrats dont la période de couverture n'excède pas un an et ceux qui sont relativement stables et dont les flux de trésorerie d'exécution varient peu sont évalués selon la méthode de la répartition des primes (MRP), qui est plus simple. La faible variabilité des flux de trésorerie d'exécution indique qu'il n'existe aucune différence importante dans l'évaluation par rapport au modèle d'évaluation général (MEG). Tous les autres contrats sont évalués en vertu du MEG ou, pour les contrats avec participation directe, selon la méthode fondée sur les honoraires variables (MHV). Pour une analyse des modèles d'évaluation selon IFRS 17, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la compagnie pour la période close le 30 septembre 2023.

Pour les contrats qui ne sont pas évalués au moyen de la MRP, l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance par la compagnie correspond au total des flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent les estimations des flux de trésorerie futurs, ajustés pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers connexes, et un ajustement au titre du risque non financier, et de la marge sur services contractuels. Pour une analyse de l'évaluation initiale et ultérieure des passifs au titre des contrats d'assurance, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la compagnie pour la période close le 30 septembre 2023.

**Passifs et actifs au titre des contrats d'assurance<sup>1</sup>**

	<b>Au 30 septembre 2023</b>					
	<b>Contrats d'assurance qui ne sont pas évalués au moyen de la MRP</b>					<b>Total des passifs au titre des contrats d'assurance, montant net</b>
	<b>Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs</b>	<b>Ajustement au titre du risque non financier</b>	<b>Marge sur services contractuels</b>	<b>Total</b>	<b>Contrats évalués au moyen de la MRP</b>	
Exploitation canadienne	88 434 \$	1 711 \$	6 331 \$	96 476 \$	8 785 \$	105 261 \$
Exploitation européenne	36 590	1 020	4 427	42 037	3 439	45 476
Solutions de gestion du capital et des risques	1 257	1 778	1 696	4 731	249	4 980
Exploitation générale	1 755	16	149	1 920	1	1 921
<b>Total</b>	<b>128 036 \$</b>	<b>4 525 \$</b>	<b>12 603 \$</b>	<b>145 164 \$</b>	<b>12 474 \$</b>	<b>157 638 \$</b>

  

	<b>Au 31 décembre 2022</b>					
	<b>Contrats d'assurance qui ne sont pas évalués au moyen de la MRP</b>					<b>Total des passifs au titre des contrats d'assurance, montant net</b>
	<b>Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs</b>	<b>Ajustement au titre du risque non financier</b>	<b>Marge sur services contractuels</b>	<b>Total</b>	<b>Contrats évalués au moyen de la MRP</b>	
Exploitation canadienne	89 109 \$	1 826 \$	6 519 \$	97 454 \$	8 685 \$	106 139 \$
Exploitation européenne	36 081	1 075	4 163	41 319	3 490	44 809
Solutions de gestion du capital et des risques	1 823	1 944	1 726	5 493	229	5 722
Exploitation générale	1 868	17	88	1 973	—	1 973
<b>Total</b>	<b>128 881 \$</b>	<b>4 862 \$</b>	<b>12 496 \$</b>	<b>146 239 \$</b>	<b>12 404 \$</b>	<b>158 643 \$</b>

<sup>1</sup> Les passifs et actifs au titre des contrats d'assurance présentés dans les tableaux ci-dessus incluent également les contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts et les actifs et passifs au titre des contrats de réassurance détenus.

Au 30 septembre 2023, le total du montant net des passifs au titre des contrats d'assurance s'élevait à 157,6 G\$, en baisse de 1,0 G\$ par rapport au 31 décembre 2022. La diminution du montant net des passifs au titre des contrats d'assurance est principalement attribuable aux variations normales des affaires, partiellement contrebalancées par les fluctuations des marchés.

**Marge sur services contractuels (MSC)**

La MSC d'un groupe de contrats d'assurance représente le profit non acquis que la compagnie s'attend à comptabiliser dans l'avenir à mesure qu'elle fournira les services prévus à ces contrats. Lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, si le total des flux de trésorerie d'exécution, des actifs décomptabilisés au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et des flux de trésorerie découlant des contrats à cette date constitue une entrée de trésorerie nette, le groupe est classé comme étant non déficitaire. Dans le cas des contrats non déficitaires, la MSC correspond à un montant égal et opposé à l'entrée de trésorerie nette, ce qui n'entraîne aucun bénéfice ni aucune charge à la comptabilisation initiale.

Si le total correspond à une sortie de trésorerie nette, le groupe de contrats d'assurance est déficitaire. Dans ce cas, la sortie de trésorerie nette est comptabilisée à titre de perte au cours de la période considérée. Un élément de perte est créé pour représenter toute perte comptabilisée au cours de la période considérée, laquelle détermine les montants qui sont par la suite comptabilisés dans les périodes futures à titre de reprises sur les groupes déficitaires.

**Continuité de la marge sur services contractuels (MSC)<sup>1</sup>**

	<b>Au 30 septembre 2023</b>		
	<b>Sans participation</b>	<b>Avec participation</b>	<b>Total</b>
<b>MSC au début de la période (31 décembre 2022)</b>	<b>9 006 \$</b>	<b>3 490 \$</b>	<b>12 496 \$</b>
Incidence des nouvelles affaires en matière d'assurance	401	80	481
Fluctuations attendues du rendement des actifs et des taux arrêtés	279	142	421
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(685)	(105)	(790)
Profits/pertes liés à l'expérience	(110)	1	(109)
<b>Fluctuations internes de la MSC</b>	<b>(115) \$</b>	<b>118 \$</b>	<b>3 \$</b>
Incidence des marchés	—	(118)	(118)
Incidence de la révision des hypothèses	227	—	227
Incidence du change	(6)	1	(5)
<b>Total des fluctuations de la MSC</b>	<b>106 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>107 \$</b>
<b>MSC à la fin de la période (30 septembre 2023)</b>	<b>9 112 \$</b>	<b>3 491 \$</b>	<b>12 603 \$</b>

<sup>1</sup> La MSC présentée dans le tableau ci-dessus est présentée déduction faite des contrats de réassurance détenus et inclut la MSC attribuée aux actifs au titre des contrats d'assurance et aux passifs au titre des contrats d'assurance.

Au 30 septembre 2023, la marge sur services contractuels totalisait 12,6 G\$, ce qui représente une augmentation de 107 M\$ par rapport au 31 décembre 2022. L'augmentation est principalement attribuable à l'incidence favorable de la révision des hypothèses, partiellement contrebalancée par l'incidence des fluctuations des marchés.

**CAPITAUX PROPRES**

La compagnie est une filiale entièrement détenue de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco). Le capital social de la compagnie se compose d'actions ordinaires et d'actions privilégiées émises par la compagnie. Au 30 septembre 2023, 2 419 730 actions ordinaires de la compagnie d'une valeur attribuée de 7 995 M\$ étaient émises et en circulation (2 407 384 actions d'une valeur de 7 884 M\$ au 31 décembre 2022).

**Surplus attribuable au compte de participation et capitaux propres attribuables aux actionnaires**

Au 30 septembre 2023, le total du surplus attribuable au compte de participation et des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la compagnie s'établissait à 22,3 G\$, contre 22,8 G\$ au 31 décembre 2022. Cette diminution est principalement attribuable au paiement de dividendes sur actions ordinaires de 2,5 G\$, facteur contrebalancé en partie par le bénéfice net de 1,8 G\$ ainsi que par les autres éléments de bénéfice global de 0,2 G\$.

**LIQUIDITÉS ET GESTION ET SUFFISANCE DU CAPITAL**
**LIQUIDITÉS**

Le risque de liquidité est évalué et atténué grâce à l'adoption d'une approche prudente en matière de conception des produits et de modalités contractuelles, ainsi qu'au maintien d'un portefeuille de placements diversifié de haute qualité qui assure des liquidités suffisantes pour répondre aux obligations à l'égard des titulaires de polices et aux obligations financières, tant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles.

**Total des actifs liquides**

	<b>Au 30 septembre 2023</b>		
	<b>Actifs au bilan</b>	<b>Actifs non liquides ou donnés en garantie</b>	<b>Actifs liquides nets</b>
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et obligations à court terme</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>1</sup>	3 827 \$	4 \$	3 823 \$
Obligations à court terme <sup>2</sup>	3 007	—	3 007
<b>Total partiel</b>	<b>6 834 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>6 830 \$</b>
<b>Autres actifs et titres négociables</b>			
Obligations d'État <sup>2</sup>	32 583 \$	9 291 \$	23 292 \$
Obligations de sociétés <sup>2</sup>	49 046	22 832	26 214
Actions <sup>1</sup>	12 727	2 240	10 487
Prêts hypothécaires <sup>1</sup>	23 281	20 387	2 894
<b>Total partiel</b>	<b>117 637 \$</b>	<b>54 750 \$</b>	<b>62 887 \$</b>
<b>Total</b>	<b>124 471 \$</b>	<b>54 754 \$</b>	<b>69 717 \$</b>
<b>Au 31 décembre 2022 (retraité)</b>			
	<b>Actifs au bilan</b>	<b>Actifs non liquides ou donnés en garantie</b>	<b>Actifs liquides nets</b>
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et obligations à court terme</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>1</sup>	3 761 \$	31 \$	3 730 \$
Obligations à court terme	4 068	—	4 068
<b>Total partiel</b>	<b>7 829 \$</b>	<b>31 \$</b>	<b>7 798 \$</b>
<b>Autres actifs et titres négociables</b>			
Obligations d'État	34 887 \$	9 406 \$	25 481 \$
Obligations de sociétés	46 992	21 353	25 639
Actions <sup>1</sup>	12 679	1 754	10 925
Prêts hypothécaires <sup>1</sup>	22 843	19 856	2 987
<b>Total partiel</b>	<b>117 401 \$</b>	<b>52 369 \$</b>	<b>65 032 \$</b>
<b>Total</b>	<b>125 230 \$</b>	<b>52 400 \$</b>	<b>72 830 \$</b>

<sup>1</sup> Se reporter au bilan consolidé figurant dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la compagnie pour la période close le 30 septembre 2023 pour obtenir les montants inscrits au bilan.

<sup>2</sup> Au 30 septembre 2023, le total des obligations à court terme, des obligations d'État et des obligations de sociétés s'élevait à 84,6 G\$. Se reporter au bilan consolidé figurant dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la compagnie pour la période close le 30 septembre 2023 pour obtenir les montants des obligations inscrits au bilan.

La compagnie finance elle-même une grande partie de ses besoins en liquidités, en réglant les obligations à court terme au moyen de fonds internes et en conservant une quantité de placements liquides suffisante pour répondre aux besoins prévus en matière de liquidités. Au 30 septembre 2023, la compagnie et ses filiales en exploitation détenaient des actifs liquides sous forme de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et d'obligations à court terme de 6,8 G\$ (7,8 G\$ au 31 décembre 2022) et d'autres actifs liquides et titres négociables de 62,9 G\$ (65,0 G\$ au 31 décembre 2022). De plus, la compagnie dispose de marges de crédit engagées auprès de banques à charte canadiennes qui peuvent être utilisées pour répondre à d'éventuels besoins imprévus en matière de liquidités, si nécessaire.

La compagnie n'a aucune politique officielle en matière de dividendes sur actions ordinaires. Les dividendes sur actions ordinaires en circulation de la compagnie sont déclarés et versés à la discrétion exclusive du conseil d'administration de celle-ci. La décision de déclarer un dividende sur actions ordinaires de la compagnie tient compte de plusieurs facteurs, y compris le bénéfice, la suffisance du capital et la disponibilité des liquidités.

La capacité de la compagnie à verser des dividendes et, en partie, sa capacité à investir des capitaux dépendent de la capacité de ses filiales à lui verser des dividendes. Les filiales de la compagnie sont assujetties à la réglementation en vigueur dans un certain nombre de territoires, chacun ayant sa propre façon de calculer le montant de capital qui doit être détenu relativement aux différentes activités menées par ces filiales. Les exigences imposées par les autorités de réglementation dans un territoire donné peuvent varier de temps à autre et, par conséquent, avoir une incidence sur la capacité des filiales de verser des dividendes à la compagnie.

## FLUX DE TRÉSORERIE

### Flux de trésorerie

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2023	2022 (retraité)	2023	2022 (retraité)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>				
Bénéfice après impôt	826 \$	964 \$	1 666 \$	3 300 \$
Variations de la juste valeur et autres variations	1 137	(103)	2 558	(418)
Exploitation	1 963	861	4 224	2 882
Financement	(737)	(200)	(2 464)	(1 096)
Investissement	(957)	(409)	(1 701)	(1 194)
	269	252	59	592
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(5)	11	7	(124)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	264	263	66	468
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	3 563	3 476	3 761	3 271
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>3 827 \$</b>	<b>3 739 \$</b>	<b>3 827 \$</b>	<b>3 739 \$</b>

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur une base consolidée, notamment les produits des activités d'assurance, les produits nets tirés des placements et les honoraires, constituent la principale source de fonds pour la compagnie. Ces fonds servent principalement au paiement des prestations, des participations des titulaires de polices et des sinistres, ainsi que des charges d'exploitation et des commissions. La catégorie Exploitation dans le tableau des flux de trésorerie comprend également les transferts et les retraits par les clients qui sont financés en partie par la vente d'actifs contre de la trésorerie, qui est reflétée dans la catégorie Activités d'investissement. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation sont principalement investis pour couvrir les besoins en liquidités liés aux obligations futures. Les flux de trésorerie liés aux activités de financement comprennent l'émission et le rachat d'instruments de capital ainsi que les dividendes et les versements d'intérêts connexes.

Au troisième trimestre de 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 264 M\$ par rapport au 30 juin 2023. Au cours du troisième trimestre de 2023, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont chiffrés à 1 963 M\$, une hausse de 1 102 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2022, principalement en raison des variations positives de la juste valeur au cours de la période considérée, facteur contrebalancé en partie par la diminution des passifs au titre des contrats d'assurance. Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont chiffrés à 737 M\$ et ont été principalement affectés au paiement de dividendes au détenteur d'actions ordinaires. Pour le trimestre clos le 30 septembre 2023, des flux de trésorerie de 957 M\$ ont été affectés à l'acquisition d'actifs de placement additionnels.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 66 M\$ par rapport au 31 décembre 2022. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont chiffrés à 4 224 M\$, une hausse de 1 342 M\$ par rapport à la période correspondante de 2022 qui s'explique essentiellement par les mêmes facteurs que ceux évoqués pour expliquer les résultats trimestriels. Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont chiffrés à 2 464 M\$ et ont été principalement affectés au même facteur que celui évoqué pour expliquer les résultats trimestriels. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, la compagnie a affecté des flux de trésorerie de 1 701 M\$ à l'acquisition d'actifs de placement additionnels.

### **ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

Les engagements et les obligations contractuelles n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2022.

### **GESTION ET SUFFISANCE DU CAPITAL**

La compagnie a pour politique de maintenir la capitalisation de ses filiales réglementées à un niveau qui excède les exigences minimales de capital réglementaire appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités. D'autres établissements et filiales à l'étranger doivent se conformer aux exigences de capital et de solvabilité des territoires où ils sont présents.

Au Canada, le BSIF a défini une norme de mesure de suffisance du capital des compagnies d'assurance vie constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales : le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV). Le ratio du TSAV est calculé conformément à la ligne directrice du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie de 2023 du BSIF.

Le ratio du TSAV permet de comparer les ressources en capital réglementaires d'une société avec son capital requis. Le capital requis est ajusté de manière à ce qu'une société d'assurance vie puisse surmonter de graves situations de crise et assurer la continuité des affaires existantes. Les lignes directrices du TSAV font appel à une méthode fondée sur le risque pour mesurer les risques propres à une compagnie d'assurance vie et pour regrouper les résultats dans le but de calculer le montant des exigences de capital de la compagnie d'assurance vie.

Le BSIF a établi un ratio total cible de surveillance de 100 % et un ratio total minimal de surveillance de 90 %. La compagnie exerce ses activités selon un ratio bien au-dessus de ces ratios de surveillance.

Le ratio du TSAV de la Canada Vie au 30 septembre 2023 était de 128 %.

Le tableau qui suit présente un sommaire des données et ratios relatifs au TSAV pour la Canada Vie.

<b>Ratio du TSAV</b>	<b>30 sept. 2023</b>	<b>30 juin 2023</b>	<b>31 déc. 2022 (retraité)</b>
Capital de première catégorie	<b>18 520 \$</b>	18 028 \$	
Capital de deuxième catégorie	<b>5 292</b>	5 433	
Total du capital disponible	<b>23 812</b>	23 461	
Provision d'excédent et dépôts admissibles	<b>4 793</b>	5 176	
<b>Total des ressources en capital</b>	<b>28 605 \$</b>	<b>28 637 \$</b>	
<b>Capital requis</b>	<b>22 364 \$</b>	22 791 \$	
<b>Ratio total (cible de surveillance du BSIF = 100 %)<sup>1</sup></b>	<b>128 %</b>	126 %	
<b>Ratio total pro forma selon IFRS 17 (cible de surveillance du BSIF = 100 %)<sup>1,2</sup></b>			130 %

<sup>1</sup> Ratio total (en %) = (total des ressources en capital/capital requis).

<sup>2</sup> Les estimations pro forma du ratio du TSAV consolidé de la Canada Vie se fondent sur l'application rétrospective de la ligne directrice sur le TSAV pour 2023 aux résultats financiers de 2022, qui ont été retraités afin de refléter l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9. Les ratios du TSAV pro forma visent uniquement à fournir une estimation du sens et de la magnitude de l'incidence de l'adoption de la ligne directrice sur le TSAV pour 2023 en vertu d'IFRS 17. Se reporter aux mises en garde présentées au début du présent document pour obtenir de plus amples renseignements sur les estimations pro forma.

Le ratio du TSAV a augmenté de deux points au cours du trimestre, passant de 126 % au 30 juin 2023 à 128 % au 30 septembre 2023. L'augmentation de deux points est principalement attribuable à la baisse des exigences de capital au cours du trimestre.

### **Modification du scénario de risque de taux d'intérêt lié au TSAV**

Aucune nouvelle modification du scénario de risque de taux d'intérêt appliqué pour calculer le TSAV n'a été apportée au cours du trimestre.

### **Sensibilités du TSAV**

#### Mise en garde au sujet des sensibilités

Cette section inclut des estimations de la sensibilité du ratio du TSAV consolidé de la Canada Vie à l'égard de certains risques. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment en raison :

- de l'évaluation des circonstances donnant lieu au scénario qui pourrait entraîner des changements aux approches d'investissement et de réinvestissement et aux scénarios de taux d'intérêt pris en compte;
- des changements apportés aux hypothèses actuarielles et aux hypothèses sur le rendement des investissements et les activités d'investissement futures;
- des résultats réels, qui pourraient être sensiblement différents des résultats prévus aux hypothèses;
- des changements apportés à la répartition des activités, aux taux d'imposition effectifs et à d'autres facteurs liés au marché;
- des interactions entre ces facteurs et les hypothèses lorsque plusieurs viennent à changer;
- des limites générales des modèles internes de la compagnie.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs. Étant donné la nature de ces calculs, la compagnie ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le ratio du TSAV consolidé de la Canada Vie sera telle qu'elle a été indiquée.

Les sensibilités du TSAV sont arrondies au point le plus près et ont été préparées selon IFRS 17 en vertu de la ligne directrice du BSIF sur le TSAV pour 2023.

**Actions ordinaires cotées en bourse**

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines modifications des valeurs d'actions ordinaires cotées en bourse au 30 septembre 2023 sur le ratio du TSAV consolidé de la Canada Vie. Ces estimations de sensibilité ont été établies en supposant que les soubresauts soient instantanés. Les estimations de sensibilité ont trait aux actions ordinaires cotées en bourse et ne couvrent pas les autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe. Ces estimations sont présentées à titre indicatif, car les positions réelles en actions pourraient varier en raison de la gestion active des portefeuilles d'actions cotées en bourse.

**Variation immédiate des valeurs des actions ordinaires cotées en bourse**

	30 septembre 2023			
	Hausse de 20 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Baisse de 20 %
Augmentation (diminution) potentielle du ratio du TSAV	0 point	0 point	(1) point	(3) points

**Taux d'intérêt**

En général, le ratio du TSAV consolidé de la Canada Vie diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et augmente lors des baisses de taux. Des taux d'intérêt plus élevés donnent lieu à une diminution de la valeur des actifs couvrant le surplus et de la valeur de la provision au titre du risque non financier incluse dans la provision d'excédent. Ces réductions seront partiellement contrebalancées par l'augmentation du bénéfice découlant de la hausse des taux d'intérêt. Bien que la valeur des ressources en capital diminue à mesure que les taux d'intérêt augmentent, la ligne directrice sur le TSAV utilise des taux d'intérêt fixes dans le calcul des exigences de capital relatives au risque d'assurance et, par conséquent, ces exigences de capital ne changent pas en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Ainsi, même si les taux d'intérêt à la hausse sont généralement favorables pour la compagnie, ils entraîneront une diminution du ratio du TSAV calculé.

Les estimations de sensibilité sont présentées à titre indicatif. Les incidences présentées sont fondées sur une modification parallèle de la courbe de rendement des taux d'intérêt dans l'ensemble des régions. Les fluctuations réelles des écarts de crédit et des taux des bons du Trésor pourraient provoquer différentes fluctuations du ratio du TSAV consolidé de la Canada Vie. La sensibilité aux taux d'intérêt dépend de nombreux facteurs et pourrait avoir des incidences non linéaires sur le ratio du TSAV. Ces sensibilités ne tiennent pas compte d'une variation du taux d'intérêt ultime ni de l'incidence d'une modification du scénario de risque de taux d'intérêt lié au TSAV.

**Modification parallèle immédiate de la courbe de rendement**

	30 septembre 2023	
	Hausse de 50 p.b.	Baisse de 50 p.b.
Augmentation (diminution) potentielle du ratio du TSAV	Baisse de moins de 1 point	Hausse de moins de 1 point

**Initiatives réglementaires du BSIF en matière de capital**

Le BSIF élabore une nouvelle approche, dont la mise en œuvre est prévue en 2025, afin de déterminer les exigences de capital relatives au risque à l'égard des garanties liées aux fonds distincts. La compagnie continuera de participer aux prochaines consultations publiques portant sur cette question et d'autres questions.

**GESTION DES RISQUES ET PRATIQUES RELATIVES AU CONTRÔLE**

Le cadre de gestion des risques d'entreprise de la compagnie facilite l'harmonisation de la stratégie d'affaires avec l'appétence au risque, sert de base au déploiement de capitaux et permet de l'améliorer, et guide l'identification, l'atténuation et la gestion des pertes éventuelles et des risques. La fonction de gestion des risques de la compagnie est responsable d'élaborer et de maintenir le cadre d'appétence au risque, les politiques connexes de gestion des risques ainsi que la structure de limitation des risques, et elle assure une surveillance indépendante des risques pour toutes les activités de la compagnie. L'obligation de rendre des comptes et la responsabilité quant à la gouvernance des risques et aux politiques connexes de la compagnie reviennent ultimement au conseil d'administration. Il s'agit notamment de la politique de gestion des risques d'entreprise, qui définit les principes directeurs de la gestion des risques, ainsi que le cadre d'appétence au risque, qui reflète les niveaux et les types de risques que la compagnie est prête à accepter dans l'atteinte de ses objectifs d'affaires.

Au cours du troisième trimestre de 2023, aucune modification importante n'a été apportée aux pratiques de gestion et de contrôle des risques de la compagnie. Se reporter au rapport de gestion annuel de 2022 de la compagnie pour une description détaillée de la gestion des risques et des pratiques relatives au contrôle de la compagnie.

## MÉTHODES COMPTABLES

### SOMMAIRE DES ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Pour dresser des états financiers conformes aux normes IFRS, la direction doit faire des estimations, porter des jugements et formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période visée. Les résultats de la compagnie tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions, des immeubles de placement et du change à l'échelle mondiale, ainsi que des résultats au chapitre de la morbidité et de la mortalité. La juste valeur des placements de portefeuille, les évaluations du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance et la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé reflètent le jugement de la direction porté en fonction des conditions actuelles, mais ces éléments pourraient évoluer en fonction des faits nouveaux sur les marchés.

Les principales estimations comptables mises à jour afin de refléter la mise en œuvre d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sont présentées ci-après. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la compagnie pour la période close le 30 septembre 2023, ainsi qu'au rapport de gestion annuel de 2022 de la compagnie.

#### *Évaluation de la juste valeur*

En vertu d'IFRS 9, un actif financier est évalué à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et est classé, et ensuite évalué, à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti en fonction du modèle économique de la compagnie utilisé pour gérer ses actifs ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif.

Les modèles économiques de la compagnie sont déterminés à un niveau qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont collectivement gérés en vue d'atteindre des objectifs économiques.

Se reporter à la note 7 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la compagnie pour la période close le 30 septembre 2023 pour consulter les informations sur l'évaluation par niveau hiérarchique de la juste valeur des instruments financiers de la compagnie au 30 septembre 2023.

Les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation des instruments comptabilisés à la juste valeur sont décrites ci-dessous :

#### ***Obligations – À la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global***

La juste valeur des obligations évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

---

***Prêts hypothécaires – À la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global***

Puisqu'il n'existe pas de prix observables sur le marché pour les prêts hypothécaires, la juste valeur des prêts hypothécaires est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux du marché pour des instruments semblables. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

***Prêts hypothécaires rechargeables – À la juste valeur par le biais du résultat net***

Puisqu'il n'existe pas de prix observables sur le marché pour les prêts hypothécaires rechargeables, les flux de trésorerie futurs prévus sont actualisés au moyen d'un modèle d'évaluation interne, lequel tient compte de la garantie contre une valeur nette réelle négative incorporée. Les données incluses dans le modèle comprennent des données observables sur le marché telles que les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque. Les données non observables sur le marché comprennent les taux de volatilité et de croissance liés aux immeubles, les taux prévus en ce qui a trait aux rachats volontaires, la mortalité, les hypothèses relatives aux transferts dans les établissements de soins de longue durée et à l'arrêt de la capitalisation des intérêts et la valeur de la garantie contre une valeur nette réelle négative.

***Actions – À la juste valeur par le biais du résultat net***

La juste valeur des actions négociées sur un marché actif est généralement déterminée selon le dernier cours acheteur du titre à la bourse où celui-ci se négocie principalement. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen de la fluctuation du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'actions à la juste valeur par le biais du résultat net, à la date de clôture.

***Comptabilité de couverture***

La compagnie a choisi de continuer d'appliquer les principes de la comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39 plutôt que ceux en vertu d'IFRS 9. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour consulter les informations sur la méthode comptable que la compagnie utilise pour la comptabilité de couverture.

***Pertes de crédit attendues***

En vertu d'IFRS 9, les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées pour tous les actifs financiers, sauf pour les actifs financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le modèle des pertes de crédit attendues en vertu d'IFRS 9 remplace le modèle des pertes subies en vertu d'IAS 39.

La compagnie évalue les corrections de valeur soit en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, soit en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir découlent de tout cas de défaillance qui pourrait survenir au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont calculées pour les actifs financiers dont le risque de crédit est faible ou n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie découlent de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue, soit la période contractuelle maximale au cours de laquelle la compagnie est exposée au risque de crédit. Des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées pour les actifs financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues se fondent sur une estimation, pondérée selon les probabilités, des pertes de crédit attendues découlant des défaillances sur la période donnée pertinente en vertu du modèle des pertes de crédit. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour un actif financier se fonde principalement sur l'exposition en cas de défaillance, la probabilité de défaillance et les pertes en cas de défaillance. L'évaluation des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues nécessite l'utilisation de jugements et d'hypothèses.

Pour les actifs financiers productifs, le calcul des pertes de crédit attendues correspond à la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie, qui constituent l'écart entre les flux de trésorerie dus à la compagnie et les flux de trésorerie qu'elle devrait recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, le calcul des pertes de crédit attendues correspond à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. Les actifs financiers assujettis à des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues sont classés dans trois phases :

Les actifs financiers productifs dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale ou dont le risque de crédit est faible sont classés dans la phase 1. Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est calculée pour les actifs financiers de la phase 1.

Les actifs financiers productifs dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale sont classés dans la phase 2. Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie est calculée pour les actifs financiers de la phase 2.

Les actifs financiers dépréciés sont classés dans la phase 3 et nécessitent une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

#### ***Passifs au titre des contrats d'assurance, de réassurance détenue et d'investissement***

Dans le calcul des passifs au titre des contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent un ajustement au titre du risque non financier. Cet ajustement au titre du risque non financier est nécessaire pour parer à l'éventualité d'une mauvaise évaluation ou de la détérioration future des hypothèses les plus probables, et donne une assurance raisonnable que les passifs au titre des contrats d'assurance couvrent diverses possibilités. Les ajustements au titre du risque non financier font l'objet d'un examen périodique afin de déterminer s'ils demeurent appropriés.

La compagnie évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour la réassurance détenue à partir d'hypothèses qui cadrent avec celles qu'elle utilise pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour les contrats d'assurance sous-jacents, et un ajustement est appliqué pour tenir compte de tout risque de non-exécution par le réassureur.

Les passifs au titre des contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, déterminée au moyen des taux d'actualisation tirés d'un portefeuille de référence ou de modèles stochastiques à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les principales techniques d'évaluation de la compagnie tiennent compte de tous les facteurs que les intervenants du marché prendraient en considération et elles utilisent au maximum les données observables sur le marché.

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

#### **Mise à jour des hypothèses et des informations à fournir sur les sensibilités annuelles**

Les hypothèses et sensibilités présentées ci-dessous sont habituellement mises à jour dans le rapport de gestion annuel de la compagnie. Toutefois, en raison de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, les sensibilités au 31 décembre 2022 ont été retraitées afin d'inclure les répercussions sur le bénéfice net et les soldes de la MSC de la compagnie. Ces hypothèses et sensibilités seront incluses dans tous les rapports de gestion intermédiaires de 2023, comme elles sont présentées ci-dessous, et seront mises à jour dans le rapport de gestion annuel de 2023 de la compagnie.

**Mortalité** – Une étude de la mortalité en assurance vie est effectuée régulièrement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par la compagnie à des fins actuarielles. Pour ce qui est des rentes, la mortalité fait également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité du secteur à cet égard. Lorsque les données sont insuffisantes, les derniers résultats du secteur servent à établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Les échelles d'amélioration relatives à la mortalité à l'égard de l'assurance vie et des rentes sont révisées périodiquement en fonction d'études réalisées sur la population et sur le secteur, et en fonction de facteurs propres à certains produits et des directives professionnelles. En outre, des provisions appropriées sont constituées en prévision de la détérioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.

**Morbidité** – La compagnie utilise des tables de morbidité conçues par le secteur et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de la compagnie. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.

**Frais** – Les frais liés à certains éléments, comme les commissions et les taxes et frais liés aux polices, sont de nature contractuelle ou sont prescrits par la loi, et ils ne sont donc comptabilisés dans le passif que selon les hypothèses les plus probables. Les charges d'exploitation, comme les frais liés à l'administration des polices et des demandes de règlement et les coûts indirects, sont plus variables. La compagnie effectue régulièrement des études portant sur les charges d'exploitation afin de permettre une estimation appropriée des charges d'exploitation futures à l'égard du type de passif évalué. L'estimation des charges d'exploitation futures comprises dans le passif tient compte d'hypothèses sur l'inflation.

**Résiliation de polices** – Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données du secteur lorsque la compagnie n'a pas de statistiques relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. L'exposition la plus importante de la compagnie a trait aux produits T-100 et d'assurance vie universelle à coût nivelé au Canada, et au taux de renouvellement des polices à l'échéance pour les polices temporaires renouvelables dans l'exploitation canadienne et l'unité Solutions de gestion du capital et des risques. La compagnie s'est fondée sur l'information disponible dans le secteur pour établir ses hypothèses à l'égard de ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très restreinte.

**Réassurance IARD** – Les passifs au titre des contrats d'assurance liés à la réassurance IARD souscrite par l'unité Solutions de gestion du capital et des risques sont établis suivant des pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs IARD au Canada. Les passifs au titre des contrats d'assurance sont fondés sur des états de cession fournis par les sociétés cédantes. De plus, les passifs au titre des contrats d'assurance comprennent également un montant au titre des sinistres survenus, mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement de celui des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés en résultat net. L'unité Solutions de gestion du capital analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque contrat de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la société cédante est effectuée au besoin.

#### Mise à jour des informations à fournir intermédiaires

En raison de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, les sensibilités présentées ci-dessous incluent les répercussions sur le bénéfice net de la compagnie. Ces hypothèses et sensibilités seront mises à jour chaque trimestre.

**Rendement des placements** – Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus. La compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.

L'incidence de la variation des taux d'intérêt sur le bénéfice net serait largement contrebalancée par la variation de la valeur des actifs financiers qui couvrent les passifs. Toutefois, les différences de sensibilité aux taux d'intérêt dans la valeur des actifs et la valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement donnent lieu à une sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt pour le bénéfice net en vertu d'IFRS 17 et d'IFRS 9. La stratégie de gestion des actifs et des passifs adoptée par la compagnie fait appel à l'utilisation d'actions et d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe à titre de composant des actifs du fonds général qui couvrent les passifs, ce qui fait en sorte que le bénéfice net est exposé aux taux d'intérêt. En outre, en raison du classement des actifs financiers en vertu d'IFRS 9, les actifs hypothécaires, par exemple, qui sont évalués au coût amorti et détenus dans les actifs du fonds général qui couvrent les passifs, contribuent également à l'exposition du bénéfice net aux taux d'intérêt.

Une façon de mesurer le risque de taux d'intérêt consiste à déterminer l'incidence nette d'une modification immédiate des taux d'intérêt sur la valeur des actifs par rapport aux passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement qui se répercute sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie.

La compagnie, en plus d'être exposée au risque de taux d'intérêt, est exposée au risque du marché boursier.

Certains passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement dont les flux de trésorerie sont d'une durée indéterminée sont soutenus par des actions ordinaires cotées en bourse et des placements dans d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe, principalement des immeubles de placement, des fonds immobiliers, des actions non cotées en bourse et des prêts hypothécaires rechargeables. Le bénéfice net reflétera les variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe. Toutefois, dans la plupart des cas, la valeur des passifs ne fluctue pas en fonction des variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe.

Les passifs relatifs aux autres produits, notamment les produits de fonds distincts assortis de garanties, fluctuent également en fonction des valeurs des actions. Dans les conditions actuelles du marché, la compagnie n'a subi aucune incidence sur le bénéfice des affaires relatives aux fonds distincts qu'elle ne couvre pas, car les variations du coût des garanties sont entièrement compensées dans la MSC. Dans le cas des affaires relatives aux fonds distincts couverts de la compagnie, la variation du passif par rapport à la variation des actifs de couverture a une incidence limitée sur le bénéfice.

Pour une description détaillée de la sensibilité de la compagnie aux fluctuations des marchés boursiers et des taux d'intérêt et aux autres fluctuations, se reporter à la note 6, Gestion des risques liés aux instruments financiers, des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la compagnie pour la période close le 30 septembre 2023.

### ***Ajustement au titre du risque***

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité que la compagnie exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et le calendrier des flux de trésorerie de contrats d'assurance en raison du risque non financier. Les risques non financiers sont les risques d'assurance comme le risque de mortalité à l'égard de l'assurance vie, le risque de mortalité et de morbidité à l'égard des rentes, ainsi que les autres risques non financiers comme le risque de charges et le risque de déchéance. L'ajustement au titre du risque est calculé en appliquant une marge aux hypothèses non financières et en actualisant les flux de trésorerie au titre de la marge qui en résultent au moyen des mêmes taux d'actualisation que ceux liés aux flux de trésorerie les plus probables. Les marges appliquées reflètent les avantages de la diversification pour tous les risques non financiers de la compagnie.

### ***Taux d'actualisation***

La compagnie évalue la valeur temps de l'argent au moyen de taux d'actualisation qui sont conformes aux prix de marché observables et qui reflètent les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Ces taux excluent l'effet des facteurs qui influent sur ces prix de marché observables, mais pas sur les flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance (p. ex. le risque de crédit).

La compagnie applique l'approche descendante pour les passifs au titre des contrats d'assurance couverts par des actifs. Selon cette approche, les taux d'actualisation sont estimés en partant de la courbe de rendement implicite d'un portefeuille d'actifs de référence qui reflète étroitement les caractéristiques de durée, de monnaie et de liquidité des flux de trésorerie d'assurance, puis en excluant l'incidence des risques (p. ex. le risque de crédit) présents dans les flux de trésorerie des instruments financiers qui font partie du portefeuille de référence, mais non dans les flux de trésorerie des contrats d'assurance. La compagnie utilise les actifs à revenu fixe soutenant les passifs au titre des contrats d'assurance comme portefeuille de référence pour déterminer les taux d'actualisation, au cours de la période observable, alors que les taux d'actualisation pour la période non observable sont basés sur un taux d'investissement ultime. Dans les cas où les actifs à revenu fixe soutenant les passifs au titre des contrats d'assurance ne reflètent pas adéquatement les caractéristiques d'illiquidité du passif, un ajustement supplémentaire est apporté au taux d'actualisation.

Dans les cas où il n'y a aucun actif qui couvre les passifs, la compagnie applique une approche ascendante dans sa détermination du taux d'actualisation. Cette approche utilise un taux sans risque majoré d'un écart afin de refléter les caractéristiques de liquidité des passifs. Les taux sans risque sont établis en fonction de la valeur de titres de créance d'État très liquides libellés dans la même monnaie que celle des passifs au titre du contrat d'assurance, et l'écart est tiré d'un élément de référence externe.

Le tableau ci-dessous présente la limite inférieure et la limite supérieure de la fourchette des taux au comptant qu'utilise la compagnie pour actualiser les flux de trésorerie des passifs, en fonction des principales devises.

Au 30 septembre 2023		Année 1	Année 5	Année 10	Année 20	Année 30	Année 50
\$ CA	Limite inférieure	6,7 %	5,5 %	5,3 %	5,2 %	5,0 %	4,9 %
	Limite supérieure	7,2 %	6,1 %	5,9 %	5,9 %	5,7 %	5,4 %
\$ US	Limite inférieure	6,7 %	5,9 %	5,9 %	6,4 %	5,9 %	5,2 %
	Limite supérieure	6,9 %	6,1 %	6,1 %	6,6 %	6,1 %	5,3 %
€	Limite inférieure	3,9 %	3,1 %	3,2 %	3,4 %	3,7 %	4,4 %
	Limite supérieure	5,3 %	4,5 %	4,6 %	4,8 %	4,8 %	4,7 %
£	Limite inférieure	5,4 %	4,8 %	4,9 %	5,4 %	5,4 %	4,4 %
	Limite supérieure	6,5 %	5,9 %	6,1 %	6,6 %	6,5 %	5,6 %

Au 31 décembre 2022		Année 1	Année 5	Année 10	Année 20	Année 30	Année 50
\$ CA	Limite inférieure	5,9 %	4,8 %	4,8 %	4,9 %	4,7 %	5,0 %
	Limite supérieure	6,3 %	5,3 %	5,3 %	5,3 %	5,2 %	5,1 %
\$ US	Limite inférieure	5,9 %	5,3 %	5,1 %	5,6 %	5,2 %	4,9 %
	Limite supérieure	6,3 %	5,7 %	5,5 %	6,0 %	5,6 %	5,0 %
€	Limite inférieure	2,5 %	2,8 %	2,8 %	2,9 %	3,1 %	4,3 %
	Limite supérieure	4,2 %	4,5 %	4,5 %	4,6 %	4,5 %	4,6 %
£	Limite inférieure	4,0 %	4,2 %	4,3 %	4,6 %	4,4 %	3,8 %
	Limite supérieure	5,3 %	5,4 %	5,5 %	5,9 %	5,7 %	5,1 %

Les taux au comptant présentés dans le tableau ci-dessus sont calculés en fonction des taux d'intérêt en vigueur observés dans leurs marchés respectifs. Lorsque les taux d'intérêt ne sont pas observables, la courbe de rendement utilisée pour actualiser les flux de trésorerie passe à un taux ultime qui se compose d'un taux sans risque et d'une prime d'illiquidité. Ces montants sont établis en fonction de données historiques.

**MESURES D'EXPOSITION ET DE SENSIBILITÉ**

**Passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement**

Dans le calcul des passifs au titre des contrats d'assurance de la compagnie, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Lorsque les hypothèses sont révisées afin de refléter les derniers résultats techniques ou un changement de perspectives, il en découle une variation de la valeur des passifs, qui a une incidence sur le bénéfice de la compagnie.

Les sensibilités à l'égard du bénéfice et de la MSC présentées dans le tableau ci-dessous, qui sont arrondies à 25 M\$ près, représentent l'incidence, au 31 décembre 2022, des méthodes comptables de la compagnie au 30 septembre 2023, y compris la comptabilisation des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 17 et des instruments financiers en vertu d'IFRS 9. Une description des méthodes utilisées pour calculer les sensibilités au risque d'assurance de la compagnie est présentée à la rubrique Sommaire des estimations comptables critiques du présent document. Les sensibilités à l'égard du risque d'assurance de la compagnie au 30 septembre 2023 n'ont pas changé de façon importante par rapport aux montants présentés dans le tableau ci-dessous :

**Mesures d'exposition et de sensibilité non financières**

	<b>Augmentation (diminution) du bénéfice net</b>	<b>Augmentation (diminution) de la MSC</b>
	31 déc. 2022 (retraité)	31 déc. 2022
Mortalité à l'égard de l'assurance vie – augmentation de 2 %	25 \$	(300) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	200	(650)
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(100)	(125)
Charges – augmentation de 5 %	—	(175)
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	150	(1 050)

Le tableau suivant présente l'incidence approximative, arrondie à 25 M\$ près, qu'auraient sur le bénéfice net de la compagnie certaines modifications des hypothèses formulées selon la meilleure estimation de la direction. Une description des méthodes utilisées pour calculer les sensibilités au risque financier de la compagnie est présentée à la rubrique Sommaire des estimations comptables critiques du présent document. En ce qui concerne les modifications des hypothèses relatives aux actifs, la sensibilité est présentée déduction faite de l'incidence correspondante sur le bénéfice de la variation de la valeur des actifs qui couvrent les passifs.

**Mesures d'exposition et de sensibilité financières**

	<b>Augmentation (diminution) du bénéfice net</b>	
	30 sept. 2023	31 déc. 2022 (retraité)
Rendement des placements :		
Variation des courbes d'évaluation (courbes de taux du marché)		
Augmentation de 50 points de base	50 \$	100 \$
Diminution de 50 points de base	(50)	(125)
Variation des valeurs des actions ordinaires cotées en bourse		
Hausse de 20 %	150	150
Hausse de 10 %	75	75
Baisse de 10 %	(75)	(75)
Baisse de 20 %	(150)	(150)
Variation des valeurs des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe		
Hausse de 10 %	400	400
Hausse de 5 %	200	200
Baisse de 5 %	(200)	(200)
Baisse de 10 %	(425)	(425)

L'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt variera selon les régions géographiques où les fluctuations surviennent. La hausse des taux au Canada et au Royaume-Uni a une incidence positive parallèle sur le bénéfice net, et la baisse des taux dans la zone euro a une incidence positive parallèle sur le bénéfice net. L'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt varie également en fonction de l'ampleur des fluctuations des taux d'intérêt par durée. Par conséquent, l'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt pourrait différer de l'incidence estimative des fluctuations parallèles dans toutes les régions géographiques, laquelle est présentée ci-dessus.

L'incidence potentielle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie ne tient pas compte des modifications éventuelles futures des hypothèses relatives au taux d'investissement final de la compagnie. Au 31 décembre 2022 et au 30 septembre 2023, une hausse ou une baisse de 10 points de base du taux d'investissement ultime dans toutes les régions se traduirait respectivement par une augmentation de 25 M\$ ou une diminution de 25 M\$ après impôt du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie.

Se reporter à la rubrique Méthodes comptables – Sommaire des estimations comptables critiques du présent document pour obtenir de plus amples renseignements sur les sensibilités à l'égard du bénéfice.

### **NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE**

En raison de la nature évolutive des normes IFRS, certaines modifications de ces normes ont une incidence sur la compagnie en 2023 et certaines modifications pourraient avoir une incidence sur la compagnie pour les périodes de présentation ultérieures. La compagnie surveille activement les modifications futures aux normes IFRS proposées par l'International Accounting Standards Board (l'IASB) dans le but d'évaluer si ces modifications sont susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats ou les activités de la compagnie.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la compagnie pour la période close le 30 septembre 2023.

### **TRANSITION À IFRS 17 ET À IFRS 9**

La compagnie a adopté IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4), avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023. IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication des informations à fournir relativement aux contrats d'assurance. En vertu d'IFRS 17, les groupes de contrats sont évalués à la valeur actualisée estimative des flux de trésorerie d'exécution, ajustée pour tenir compte d'un ajustement explicite au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels (MSC). Même si la nouvelle norme modifie l'évaluation et le calendrier de la comptabilisation des contrats d'assurance ainsi que la présentation et les informations à fournir correspondantes dans les états financiers de la compagnie, elle n'a pas d'incidence significative sur la compagnie et ne modifie pas la stratégie d'affaires sous-jacente de la compagnie.

Les incidences de l'adoption d'IFRS 17 comprennent les suivantes :

- Les capitaux propres attribuables aux actionnaires au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ont diminué de 12 % à la suite de l'adoption d'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce qui est conforme aux attentes initiales, en raison principalement de l'établissement de la marge sur services contractuels (MSC), facteur contrebalancé en partie par le retrait de provisions qui ne sont plus requises en vertu d'IFRS 17.
- La MSC mise en place pour les contrats en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'établissait à 5,8 G\$ pour le compte de l'actionnaire et à 2,5 G\$ pour le compte de participation. Cela ne comprend pas la MSC pour les affaires relatives aux fonds distincts en vigueur, qui n'a pas d'incidence significative sur le capital ou sur les capitaux propres d'ouverture.
- La santé financière a été maintenue et le ratio du TSAV consolidé pro forma de la Canada Vie au 31 décembre 2022 a bénéficié d'une incidence positive d'environ 10 points en raison de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9. Le capital disponible de première catégorie en vertu de la ligne directrice sur le TSAV pour 2023 comprend la MSC, autre que la MSC associée aux garanties des fonds distincts.

**Transition à IFRS 9**

La compagnie a adopté IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), pour remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), à sa date d'entrée en vigueur, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2023. La compagnie a choisi de présenter des informations comparatives à l'égard de ses actifs financiers comme si les exigences d'IFRS 9 en matière de classement et d'évaluation avaient été appliquées au cours de la période comparative (superposition liée à IFRS 9), comme le permet la modification apportée à IFRS 17 et publiée par l'IASB en décembre 2021. Les écarts dans le classement des actifs en vertu d'IAS 39 au 31 décembre 2022 et d'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont présentés ci-dessous :

**Transition à IFRS 9**

	<b>Classement</b>	
	<b>IAS 39</b>	<b>IFRS 9</b>
<b>Actifs financiers</b>		
<b>Obligations</b>		
	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)
	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>1</sup>
	Juste valeur par le biais du résultat net (classement)	Juste valeur par le biais du résultat net (obligatoire)
	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net (obligatoire)
	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>1</sup>
	Prêts et créances	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)
	Prêts et créances	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>1</sup>
	Prêts et créances	Coût amorti <sup>1</sup>
<b>Prêts hypothécaires</b>		
	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)	Juste valeur par le biais du résultat net (obligatoire)
	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net (obligatoire)
	Prêts et créances	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)
	Prêts et créances	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>1</sup>
	Prêts et créances	Coût amorti <sup>1</sup>
<b>Actions</b>		
	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)	Juste valeur par le biais du résultat net (obligatoire)
	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net (obligatoire)
	Disponibles à la vente, au coût	Juste valeur par le biais du résultat net (obligatoire)

<sup>1</sup> En vertu d'IFRS 9, des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées pour tous les actifs financiers, sauf pour les actifs financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

En raison de la transition d'IAS 39 à IFRS 9, une part beaucoup plus importante des portefeuilles d'obligations et de prêts hypothécaires de la compagnie est évaluée à la juste valeur en vertu d'IFRS 9. Selon les soldes au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la transition à IFRS 9 fait en sorte que 100 % du portefeuille d'obligations et 82 % du portefeuille de prêts hypothécaires sont évalués à la juste valeur, comparativement à 80 % et à 14 %, respectivement, en vertu d'IAS 39, ce qui devrait se traduire par une volatilité accrue du bénéfice net.

### **Incidences de la transition sur les capitaux propres**

Les changements de méthodes comptables découlant de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 ont eu une incidence sur le solde d'ouverture de la composante capitaux propres de la compagnie.

L'adoption d'IFRS 17 et la superposition liée à IFRS 9 se sont traduites par une réduction globale du total de l'actif de 9,7 G\$, du total du passif de 7,0 G\$ et du total des capitaux propres de 2,7 G\$, par rapport au bilan de transition au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les reclassements d'actifs et de passifs découlent des changements apportés aux regroupements de certains actifs et passifs. Les reclassements importants comprennent des avances consenties aux titulaires de polices de 3,5 G\$, des fonds détenus par des assureurs cédants de 7,6 G\$ et des primes en voie de recouvrement de 2,3 G\$ reclassés dans les passifs au titre des contrats d'assurance. De plus, des passifs au titre des contrats d'assurance d'un montant de 2,9 G\$ ont été reclassés dans les passifs au titre des contrats d'investissement, et des actifs au titre des contrats d'assurance de 1,3 G\$ et des passifs au titre des contrats de réassurance détenus de 1,0 G\$ ont été établis. Les passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ont été présentés de manière distincte dans les passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement.

Les ajustements liés à IFRS 9 ont principalement donné lieu à une augmentation du total de l'actif de 2,3 G\$ en raison d'un changement de désignation de certaines obligations et de certains prêts hypothécaires détenus au coût amorti selon IAS 39, qui sont maintenant détenus à la juste valeur par le biais du résultat net selon IFRS 9.

Les ajustements liés à IFRS 17 ont principalement donné lieu à une augmentation de 6,8 G\$ des passifs au titre des contrats d'assurance, qui s'explique principalement par la mise en place de la MSC pour les contrats en vigueur de 5,8 G\$ relativement au compte de l'actionnaire et de 2,5 G\$ relativement au compte de participation, facteurs contrebalancés en partie par l'incidence de la transition d'IFRS 4 à IFRS 17 pour ce qui est des ajustements au titre du risque. Cela ne comprend pas la MSC pour les affaires relatives aux fonds distincts en vigueur, qui n'a pas d'incidence significative sur le capital.

Le total des capitaux propres a diminué de 2,7 G\$, soit de 2,6 G\$ pour le surplus cumulé attribuable au compte de l'actionnaire et de 0,1 G\$ pour le surplus attribuable au compte de participation.

Le surplus cumulé attribuable au compte de l'actionnaire a diminué de 2,6 G\$, principalement en raison de la mise en place de la MSC de 5,8 G\$ et de l'ajustement pour tenir compte des différences du taux d'actualisation de 1,5 G\$, facteurs contrebalancés par des augmentations attribuables à la transition des ajustements au titre du risque d'IFRS 4 vers IFRS 17 de 2,0 G\$ et à l'incidence de la première application de la superposition liée à IFRS 9 de 1,8 G\$. Toutes les autres incidences, y compris l'impôt, les ajustements liés aux charges non attribuables et les reclassements, ont donné lieu à une augmentation totale de 0,9 G\$.

### **Observations tirées des résultats comparatifs retraités de 2022**

Dans le cas des activités les plus touchées par IFRS 17, les principaux facteurs à l'origine de la variation du bénéfice ont trait à l'introduction de la marge sur services contractuels (MSC) et à l'abandon du lien direct entre les actifs et les passifs.

La MSC fait en sorte de renforcer la stabilité des résultats au chapitre de l'assurance, car les profits attribuables aux nouvelles affaires, certains résultats non financiers (p. ex. au chapitre de la longévité) et certaines révisions des hypothèses non financières sont comptabilisés dans la MSC, dans la mesure du possible, puis comptabilisés dans le résultat à mesure que les services sont fournis sur la durée du contrat d'assurance. Toutefois, certains résultats non financiers (p. ex. l'incidence de la mortalité sur les contrats d'assurance vie) sont immédiatement comptabilisés dans le bénéfice. Cela peut entraîner un écart dans la comptabilisation du bénéfice, sans avoir d'incidence sur la position de capital réglementaire (TSAV) de la Canada Vie. Le portefeuille diversifié de la Canada Vie continue de réduire au minimum l'incidence des variations de la mortalité sur le capital, car la hausse des soldes de la MSC pour les blocs d'affaires liées à la longévité se traduit par une augmentation du capital disponible de première catégorie aux fins du TSAV, ce qui réduit la comptabilisation immédiate du bénéfice pour les blocs d'affaires liées à la mortalité.

Ce traitement du capital reflète mieux le fait que les facteurs financiers sous-jacents de ces blocs d'affaires n'ont pas changé et que seul le moment où les résultats sont reflétés dans le résultat a changé.

L'abandon du lien direct entre les actifs et les passifs a donné lieu à une augmentation de la volatilité du bénéfice net, car l'incidence des activités de négociation sur certains secteurs d'activité est reportée plutôt que d'être immédiatement reflétée dans le résultat. La compagnie a choisi d'utiliser une approche descendante basée sur son propre portefeuille d'actifs de référence pour établir les taux d'actualisation des passifs liés aux flux de trésorerie d'exécution pour la plupart des portefeuilles d'affaires. En ce qui concerne les autres secteurs d'activité, à mesure que la compagnie rééquilibre les placements à revenu fixe à l'intérieur du portefeuille de référence, cela peut entraîner une variation des taux d'actualisation calculés selon une approche descendante utilisés pour évaluer les passifs au titre des contrats d'assurance, ce qui fait en sorte que les activités de négociation sont comptabilisées immédiatement dans le résultat.

La volatilité du bénéfice est accrue en vertu d'IFRS 17 en raison des différences entre la variation des passifs et la variation des actifs connexes découlant de l'abandon du lien direct entre les actifs et les passifs. Dans le cadre de la transition à IFRS 17, la compagnie a revu ses décisions prises à l'égard de la gestion des actifs et des passifs et des méthodes comptables dans le but de maintenir la stabilité du capital réglementaire (TSAV) de la Canada Vie.

- Par exemple, dans les cas où la stratégie de placement fait appel à l'utilisation d'actions ou d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe, ou d'actifs hypothécaires évalués au coût amorti, à titre de composant des actifs du fonds général qui couvrent les passifs, le bénéfice net présente alors un risque de taux d'intérêt en vertu d'IFRS 17. Toutefois, cette volatilité additionnelle du bénéfice compense les autres incidences du TSAV, ce qui accroît la stabilité du TSAV.
- À mesure que les marchés boursiers et le marché immobilier fluctuent, la variation de la valeur comptable des actifs (les fluctuations liées à la valeur de marché) est maintenant comptabilisée dans le résultat, plutôt que d'être compensée selon la méthode canadienne axée sur le bilan en vertu d'IFRS 4. Toutefois, cette volatilité additionnelle du bénéfice a une incidence limitée sur le TSAV compte tenu du recours réduit aux actifs qui ne sont pas à revenu fixe.

Au cours de la période comparative de 2022, la compagnie a observé une augmentation de la volatilité du bénéfice net attribuable à l'expérience sur le marché découlant de la volatilité accrue du marché en 2022; toutefois, la santé financière de la compagnie et le ratio du TSAV de la Canada Vie sont demeurés stables par rapport à 2022.

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

### MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La compagnie utilise plusieurs mesures non conformes aux PCGR pour évaluer sa performance globale et chacune de ses unités d'exploitation. Une mesure financière est considérée comme une mesure non conforme aux PCGR aux fins des lois canadiennes sur les valeurs mobilières si elle est présentée autrement que conformément aux principes comptables généralement reconnus (les PCGR) utilisés aux fins de la préparation des états financiers consolidés de la compagnie. Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée prescrite par les PCGR et peuvent ne pas être comparables à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. Les investisseurs peuvent se servir de ces mesures financières pour mieux comprendre comment la direction perçoit le rendement sous-jacent des activités de la compagnie.

### Actif géré et actif administré

L'actif géré et l'actif administré sont des mesures non conformes aux PCGR qui constituent des indicateurs de la taille et du volume de l'ensemble des activités de la compagnie. Les services administratifs représentent un secteur important des activités générales de la compagnie et doivent être pris en compte lorsque les volumes, les tailles et les tendances sont comparés.

Le total de l'actif administré inclut le total de l'actif selon les états financiers, l'actif des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels et les autres actifs administrés.

Actif administré	30 sept. 2023	30 juin 2023
<b>Total de l'actif selon les états financiers</b>	<b>385 926 \$</b>	392 573 \$
Autres actifs gérés	<b>75 039</b>	73 458
<b>Total de l'actif géré</b>	<b>460 965 \$</b>	466 031 \$
Autres actifs administrés	<b>39 338</b>	38 917
<b>Total de l'actif administré</b>	<b>500 303 \$</b>	504 948 \$

## GLOSSAIRE

- **Révision des hypothèses et mesures prises par la direction** – L'incidence sur le bénéfice net découlant i) des révisions apportées aux méthodes et aux hypothèses utilisées pour évaluer les actifs et les passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement de la compagnie et ii) des mesures prises par la direction au cours de la période de présentation de l'information financière considérée, qui comprennent, sans s'y limiter, les changements apportés aux caractéristiques des produits en vigueur (y compris les prix), et les contrats de réassurance nouveaux ou révisés relatifs à des polices en vigueur. La révision des hypothèses et les mesures prises par la direction sont exclues du bénéfice fondamental.
- **Capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires** – Cette mesure financière se compose d'éléments figurant au bilan de la compagnie, soit les suivants : le capital social – actions ordinaires, le surplus cumulé, le cumul des autres éléments de bénéfice global et le surplus d'apport.
- **Incidence des fluctuations des devises (taux de change constant)** – Les éléments ayant une incidence sur les états consolidés du résultat net de la compagnie, comme les produits, les prestations et charges et le bénéfice net, sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Ces mesures mettent en évidence l'incidence des fluctuations des taux de change sur les résultats conformes aux normes IFRS équivalents en dollars canadiens. Elles ont été établies d'après les taux moyens en vigueur à la date de la période correspondante, comme on le voit ci-dessous. Ces mesures fournissent des renseignements utiles, car elles accroissent la comparabilité des résultats entre les périodes.

	Périodes closes les	
	30 septembre 2023	30 septembre 2022
Dollar américain	<b>1,34</b>	1,31
Livre sterling	<b>1,70</b>	1,54
Euro	<b>1,46</b>	1,31

- **Expérience sur le marché par rapport aux attentes** – Il s'agit de l'incidence sur le bénéfice net découlant de l'incidence directe des cours des actions et des taux d'intérêt du marché sur les passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement, déduction faite de la couverture, et les passifs d'impôt différé connexes, qui comprend :
  - l'incidence de l'inefficacité de la couverture se rapportant aux passifs au titre des garanties liées aux fonds distincts qui sont couverts et le rendement des actifs de couvertures connexes;
  - l'incidence sur les passifs au titre des garanties liées aux fonds distincts qui ne sont pas couverts;
  - les incidences liées aux marchés qui diffèrent des attentes de la compagnie à l'égard des actifs couvrant le surplus, des actifs du fonds général et des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement qu'ils couvrent;
  - les autres incidences liées aux marchés sur les actifs du fonds général et les passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement qu'ils couvrent qui ne peuvent être attribuées aux attentes pour la période.

- **Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF)** – Le BSIF est un organisme indépendant du gouvernement fédéral canadien qui réglemente et supervise les institutions financières et les régimes de retraite sous réglementation fédérale afin de déterminer s'ils sont en bonne santé financière et s'ils respectent leurs exigences.
- **Autres actifs gérés** – Cette mesure tient compte des fonds des clients externes pour lesquels la compagnie surveille les politiques de placement. Les services offerts relativement à l'actif des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels comprennent le choix des placements, la prestation de conseils sur les placements et la gestion de portefeuilles discrétionnaires au nom des clients.  
**Autres actifs administrés** – Les autres actifs administrés comprennent les actifs pour lesquels la compagnie ne fournit que des services administratifs, contre des honoraires et autres produits. Les clients sont les propriétaires véritables de ces actifs et la compagnie ne dirige pas les activités de placement. Les services offerts relativement aux actifs administrés comprennent la tenue de livres, les services de garde, la collecte des produits tirés des placements, le règlement de transactions et d'autres services administratifs. Les services administratifs représentent un secteur important des activités générales de la compagnie et doivent être pris en compte lorsque les volumes, les tailles et les tendances sont comparés.
- **Souscriptions** – Les souscriptions sont évaluées selon le type de produit :
  - Les souscriptions de produits d'assurance et de rentes fondés sur le risque comprennent la totalité des primes uniques et des primes annualisées prévues pour les 12 premiers mois du régime.
  - Les souscriptions d'assurance collective et de SAS reflètent les primes annualisées et les équivalents de primes pour les nouvelles polices et les nouveaux avantages couverts ou l'expansion de la couverture des polices existantes.
  - Dans le cas des produits individuels de gestion du patrimoine, les souscriptions comprennent les dépôts des produits de fonds distincts, les dépôts des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels ainsi que les dépôts des fonds communs de placement non exclusifs.
  - Dans le cas des produits collectifs de gestion du patrimoine, les souscriptions comprennent les actifs transférés d'anciens fournisseurs de régimes et les cotisations annuelles prévues au nouveau régime.

### TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le 3 avril 2023, la compagnie a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant l'acquisition d'Investment Planning Counsel Inc., une société indépendante de gestion du patrimoine de premier plan, auprès de la Société financière IGM Inc. (IGM), pour une contrepartie en trésorerie totale de 575 M\$, sous réserve d'ajustements. Cette acquisition accroît la portée et les capacités de la compagnie en matière de gestion du patrimoine. IGM est une société liée membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Par conséquent, le Comité de révision de la compagnie et celui de Lifeco ont examiné et approuvé la transaction. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au cours du quatrième trimestre de 2023, sous réserve des conditions de clôture réglementaires et habituelles.

Autrement, les transactions entre parties liées n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2022.

### CONVERSION DES DEVISES

La compagnie exerce ses activités dans plusieurs devises par l'intermédiaire de ses filiales en exploitation. Les quatre principales devises sont le dollar canadien, le dollar américain, la livre sterling et l'euro. Dans le présent rapport, l'actif et le passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux en vigueur sur le marché à la fin de la période de présentation. Tous les éléments des produits et des charges sont convertis à un taux moyen pour la période. Voici les taux employés :

#### Conversion des devises

Périodes closes les	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023	31 déc. 2022	30 sept. 2022	30 juin 2022	31 mars 2022
<b>Dollar américain</b>							
Bilan	1,36 \$	1,32 \$	1,35 \$	1,35 \$	1,38 \$	1,29 \$	1,25 \$
Produits et charges	1,34 \$	1,34 \$	1,35 \$	1,36 \$	1,31 \$	1,28 \$	1,27 \$
<b>Livre sterling</b>							
Bilan	1,66 \$	1,68 \$	1,67 \$	1,64 \$	1,54 \$	1,57 \$	1,64 \$
Produits et charges	1,70 \$	1,68 \$	1,64 \$	1,59 \$	1,54 \$	1,60 \$	1,70 \$
<b>Euro</b>							
Bilan	1,44 \$	1,45 \$	1,47 \$	1,45 \$	1,35 \$	1,35 \$	1,38 \$
Produits et charges	1,46 \$	1,46 \$	1,45 \$	1,39 \$	1,31 \$	1,36 \$	1,42 \$

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur la Canada Vie, y compris ses plus récents états financiers consolidés et l'attestation du chef de la direction et du chef des services financiers, sont accessibles sur le site [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com).



Assurances | Placements | Conseils

---

**canadavie.com**

**La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie**

100, rue Osborne Nord  
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3

MEMBRE DU GROUPE DE SOCIÉTÉS DE POWER CORPORATION<sup>MC</sup>

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

F99-51460A-Z 01/23